

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017**

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal des Conseils municipaux des 15 décembre 2016 et 2 février 2017.....6

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire).....7

FINANCES

Comptes de gestion 2016 (M. Guiho)

N° 2 - Compte de gestion 2016 - Budget principal Ville.....11

N° 3 - Compte de gestion 2016 - Budgets annexes.....12

Comptes administratifs 2016 (M. Guiho)

N° 4 - Compte administratif 2016 - Budget principal Ville12 et 22

N° 5 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Usines relais.....18 et 23

N° 6 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Bâtiment commercial.....19 et 24

N° 7 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Thermes.....19 et 26

N° 8 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Salle de spectacle Eden.....19 et 27

N° 9 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Transports.....19 et 28

N° 10 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Eau.....20 et 30

N° 11 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Assainissement.....20 et 31

N° 12 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Lotissement Les Fontaines du Coi.....20 et 32

N° 13 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Zones industrielles.....	20 et 33
N° 14 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Zone industrielle Grenoblerie 2.....	20 et 34
N° 15 - Compte administratif 2016 - Budget annexe Zone industrielle Grenoblerie 3.....	21 et 36

Affectations du résultat 2016 (M. Guiho)

N° 16 - Affectation du résultat 2016 - Budget Ville.....	37
N° 17 - Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Thermes.....	38
N° 18 - Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Transports.....	39
N° 19 - Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Eau.....	39
N° 20 - Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Usines relais.....	40
N° 21 - Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Zones industrielles.....	41
N° 22 - Affectation du résultat 2016 - Budget annexe Zone industrielle Grenoblerie 2.....	43
N° 23 - Taux de fiscalité pour l'année 2017 (M. Guiho).....	44

Budgets primitifs 2017 (M. Guiho)

N° 24 - Budget primitif 2017 - Budget principal Ville et vote des subventions aux associations.....	45 et 56
N° 25 - Budget primitif 2017 - Budget annexe Bâtiment commercial.....	49 et 68
N° 26 - Budget primitif 2017 - Budget annexe Thermes.....	49 et 69
N° 27 - Budget primitif 2017 - Budget annexe Salle de spectacle Eden.....	49 et 70
N° 28 - Budget primitif 2017 - Budget annexe Transports.....	49 et 72
N° 29 - Budget primitif 2017 - Budget annexe Eau.....	50 et 73
N° 30 - Budget primitif 2017 - Budget annexe Assainissement.....	50 et 75
N° 31 - Budget primitif 2017 - Budget annexe Lotissement Les Fontaines du Coi.....	50 et 77

A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020

I - GRANDS PROJETS /

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE : /

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT : /

IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

V - SENIORS ET SOLIDARITÉ : /

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES : /

B. DOSSIERS THÉMATIQUES

I - GRANDS PROJETS : /

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE :

N° 32- Musée des Cordeliers – Programmation culturelle 2017 – Demande de subventions (M. Chappet),.....77

N° 33 - Musée des Cordeliers – Programme de conservation-restauration – Demande de subventions
(M. Chappet).....81

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

N° 34 - Zones d'activités – Modalités patrimoniales du transfert (Mme la Maire).....82

N° 35 - Zones d'activités – Modalités financières des transferts économiques (Mme la Maire).....86

N° 36 - Projet éolien sur la commune de Voissay – Avis du Conseil municipal (M. Moutarde).....88

IV - RÉUSSITE SPORTIVE :

N° 37 - Aérodrome de Saint-Jean-d'Angély / Saint-Denis du Pin – Don d'un hangar à avions à la Ville (M.
Barbarin).....91

V - SENIORS ET SOLIDARITÉ :

N° 38 – Médiathèque à domicile - Convention relative à la subvention accordée dans le cadre de la
conférence des financeurs (Mme Michel).....92

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES :

N° 39 – Indemnités de fonctions des élus – Correction suite à la réforme « Parcours Professionnels,
Carrières et Rémunérations » PPCR (Mme la Maire),.....93

N° 40 – Conventions 2017 liant la Ville aux associations bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à
23 000 € (Mme la Maire).....96

Date de la convocation : 24 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

De la délibération N° 1 à la délibération N° 23

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Danielle COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à Matthieu GUIHO
Marie DEL POZO	donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Anthony MORIN	donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à Natacha MICHEL

Excusé : 1

Jacques COCQUEREZ

De la délibération N° 24 à la délibération N° 40

Nombre de présents 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Danielle COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à Matthieu GUIHO
Marie DEL POZO	donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Anthony MORIN	donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à Natacha MICHEL
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à Jean MOUTARDE

Excusé : 1

Jacques COCQUEREZ

Présidente de la séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Natacha MICHELL

Madame la Maire, constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Mme le Maire : « Il est 9 heures, si vous voulez bien regagner vos places. Nous sommes réunis pour ce Conseil Municipal qui va être consacré au budget 2017 qui clôture une journée fort printanière et fort agréable.

Avant de commencer ce Conseil Municipal, un budget, c'est un outil au service d'un projet et au service de projets, donc, j'ai souhaité, en avant-première de ce budget 2017, faire une rétrospective des projets qui avaient été menés sur l'année 2016.

Dans le domaine économique, il y a eu création et reprise de 26 entreprises sur Saint-Jean-d'Angély, dont vous voyez en photos, quelques-unes des entreprises emblématiques du cœur de Ville. Depuis, un certain nombre d'entreprises s'est installé à la Grappe et il a fallu leur faire des bureaux complémentaires pour pouvoir loger tout ce petit monde. Donc, la Grappe est un véritable succès. Terre d'accueil aussi, d'entreprise au niveau de la Grenoblerie, puisque le Lidl a été finalisé et que nous avons le plaisir d'accueillir la demande de permis de construire de la biscuiterie qui va s'appeler « Jean et Lisette » et qui va s'installer sur le site d'Arcadys. Je dois avouer que la dynamique économique est particulièrement forte, en ce début d'année 2017, puisque je n'ai pas moins de quatre entreprises qui m'ont sollicitée pour des projets d'extension, principalement sur Moulinveau et sur Arcadys et enfin, nous avons le plaisir d'aller à l'inauguration de Écocert, qui est le leader mondial de certification dans le bio. Donc, il installe sa première agence en province, à Saint-Jean-d'Angély et qui va compléter la vallée bio de Saint-Jean-d'Angély.

Ensuite, poursuite des travaux de restauration de l'Abbaye Royale, vous voyez qu'il y a encore des échafaudages, je pense qu'à l'automne, on pourra inaugurer ces quatre tranches de travaux qui ont complètement transformé l'Abbaye Royale, donc pour permettre sa valorisation.

Nous avons également poursuivi les analyses d'eau pour le projet thermal, afin d'obtenir l'agrément pour l'exploitation de l'eau et ainsi que nous l'avions confirmé au dernier Conseil municipal, nous allons, maintenant, mener une réflexion pour confier ce projet à un opérateur privé.

Ensuite, soutien au développement touristique, c'est la valorisation du plan d'eau, avec l'aménagement de l'aire de camping-car, qui a été ouverte depuis quelques jours, qui est très bien fréquenté.

Création, aussi d'un projet de parcours de course d'orientation.

Aménagement du sentier pédestre du Puychérand, qui est extrêmement fréquenté.

Balisage des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, avec des nouveaux macarons.

Et enfin, nous avons vendu le camping municipal pour permettre son maintien en classement trois-étoiles et je ne sais pas si vous avez vu, qu'ils avaient notamment, fait l'acquisition de nouveaux mobil-homes. Et donc, je pense que c'est un choix qui est fort judicieux et pertinent.

Ensuite, nous avons souhaité rendre le centre-ville attractif et dynamique et donc, c'est le projet de reconstruction de la salle de spectacle de l'Eden qui a commencé pendant l'année 2016, qui a donné lieu à une première pierre qui je crois restera dans les mémoires.

C'est aussi la mise en place du projet de revitalisation pour l'amélioration de l'habitat et le soutien de l'activité économique en centre-ville.

Notamment la mise en accessibilité de la voirie devant le Crédit Agricole.

L'installation d'une animation carrousel place François Mitterrand.

La création d'un point conseil pour le soutien à la rénovation de l'habitat en cœur de Ville.

La création d'une marque de territoire.

Et enfin, l'opération tomate qui a connu un succès totalement inattendu, puisque nous avons reçu des coups de téléphone de toute la France et que nous avons des demandes d'achat de plans. Je pense qu'il ne va pas y en avoir assez.

Des activités culturelles au quotidien, que ce soit les concerts de l'école de musique, les expositions au musée. La dernière conférence au musée, on a été obligé de refuser du monde. Donc, l'association a fait un remarquable travail et donc on en est très heureux.

La médiathèque n'est pas en reste, la semaine du goût a été particulièrement originale.

Et, ce week-end, nous avons les journées européennes des métiers d'art, au musée.

Des animations en cœur de Ville en partenariat avec les associations locales et principalement, vous les connaissez : la Cavalcade, la fête de la Saint-Jean.

Saint-Jean-d'Angély, c'est aussi une Ville riche de ses associations et c'est une Ville solidaire. Donc, je suis heureuse de voir qu'enfin avec beaucoup, beaucoup d'insistance, nous avons obtenu la réhabilitation des résidences René et Carol par les bailleurs sociaux, les travaux sont en cours, de gros travaux d'ailleurs. Nous avons aussi, par rapport aux personnes les plus vulnérables, animé des ateliers de bien-être et nutrition, qui ont été très appréciés, mis en place la médiathèque à domicile, travaillé pour permettre au collectif de la résidence René de mener un certain nombre d'actions et de développer le transport à la demande avec l'achat d'un véhicule adapté qui est arrivé, courant 2016. Nous avons souhaité, également, accompagner les jeunes, notamment, au travers des résidences d'artistes dans le cadre du PEAC.

Un moment fort de l'année 2016, l'émission, « Bruno dans la Radio », qui, quand même, a permis de réunir quelque trois cents, quatre cents personnes à 6 heures du matin, si ma mémoire est bonne.

La cérémonie des bacheliers qui est de plus en plus appréciée.

La plantation d'un verger partagé au Lycée Audouin Dubreuil, ainsi que les plantations des haies avec les écoles primaires à l'aumônerie.

C'est aussi la réalisation de travaux de réhabilitation du Lycée professionnel Blaise Pascal, par la région qui devrait se terminer à la fin de l'année.

Des associations très actives, que ce soit la programmation culturelle de l'A4, le bio festival, le moto club, l'UVA, le NCA, le RACA, ainsi que le forum des associations.

Saint-Jean-d'Angély, c'est aussi une Ville attentive à sa qualité de vie. Un projet de nouvel établissement pour le centre hospitalier et de ce point de vue, j'ai le plaisir de vous annoncer que les premiers travaux de rénovation, pour le futur pôle de rééducation ont commencé depuis quelques jours. D'ailleurs, le directeur de l'hôpital va l'annoncer, sur le recrutement des médecins hospitaliers, nous avons des bonnes nouvelles en perspective. Donc, nous y travaillons d'arrache-pied, mais la qualité et la compétence du Directeur, je parle sous le contrôle du Dr Michel, font que nous avançons de façon tout à fait encourageante sur ce nouveau projet.

2016, c'est aussi l'année d'obtention de la deuxième fleur, c'était un engagement fort, mené tambour battant par Jean Moutarde et puis, Saint-Jean-d'Angély, c'est aussi une Ville à l'écoute de ses habitants et donc, il a été mis en place, en 2016, un certain nombre de réunions participatives de quartier sur le thème « Cadre et qualité de vie ». Donc, les propositions qui ont été adoptées, lors de ces réunions, seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2017.

Voilà, une petite rétrospective de l'année.

J'ouvre maintenant le Conseil municipal et je vais vous demander d'adopter deux procès-verbaux.

Adoption du procès-verbal des Conseils municipaux

- **du 15 décembre 2016**, puisque vous aviez souhaité que l'on reporte son adoption.
- **et le PV du 2 février 2017**

Y a-t-il des remarques sur l'un des deux PV ?

S'il n'y en a pas, je mets le premier PV aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte le procès-verbal du 15 décembre 2016 à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

Je mets aux voix le PV du 2 février 2017. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte le procès-verbal du 2 février 2017 à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

N° 1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Mme la Maire

Décision N° 1 du 3 février 2017 : C'est une décision technique, puisqu'il a fallu annuler et remplacer la décision n° 49 du 23 septembre 2016.

Elle concerne la conclusion d'une convention d'occupation précaire avec la SCI Marie Saintonge, c'est un changement de bénéficiaire puisqu'elle était au nom de Monsieur Rivolo, donc la SCI Marie Saintonge Immobilier, pour le local sis 3, rue de l'Hôtel de Ville. C'est le local qui a été utilisé pour la semaine du goût.

Décision N° 2 du 6 février 2017 : Ça, c'est une bonne nouvelle. À compter du 1^{er} mars 2017, conclusion d'un bail commercial avec Mme Amélie PELLERIN demeurant 5 rue Gambetta à Saint-Jean-d'Angély, pour l'occupation d'une boutique d'environ 58 m², située 16 b rue Gambetta à Saint-Jean-d'Angély. Loyer fixé à 354 € HT, révisable. Bail conclu pour une durée de 9 ans. En fait, il s'agit de la boutique qui était occupée par M. Goron qui est parti à la retraite et Mme Amélie Pellerin a repris la boutique, pour ouvrir une boutique de prêt-à-porter féminin.

Décision N° 3 du 7 février 2017 : Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable avec l'AFPA de Rochefort représentée par M. Avignant, pour la mise à disposition d'un appartement d'une superficie d'environ 80 m², rue du Jeu de Paume. Loyer mensuel de 500 €. Il s'agit donc d'une formation organisée par l'AFPA, comme ça avait été précédemment le cas.

Décision N° 4 du 16 février 2017 : À compter du 1^{er} mars 2017, conclusion d'un bail d'habitation avec M. Eric KOWALSKI, pour le logement sis 35 rue Sarragot à Saint-Jean-d'Angély. Loyer mensuel de 350 € pour une durée de 3 ans.

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX :

Objet du marché : Construction salle de spectacle Eden – Avenant n° 1 – Lot 2 – Gros oeuvre

Date du marché : 09/02/2017

Montant du marché : 15 148,64 € HT

Attributaire du marché : ALM ALLAIN – 17100 SAINTES

Objet du marché : Restauration couvertures charpentes Abbaye Royale - Tranche Conditionnelle 3 - Avenant 3 - Lot 1 - échafaudage

Date du marché : 09/02/2017

Montant du marché : 6 940,00 € HT

Attributaire du marché : COMI SERVICE - 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Objet du marché : Restauration couvertures charpentes Abbaye Royale - Tranche Conditionnelle 3 - Avenant 3 - Lot 2 - maçonnerie pierres de taille

Date du marché : 09/02/2017

Montant du marché : 12 177,32 € HT

Attributaire du marché : COMPAGNONS DE CASTELLANE - 16100 COGNAC

Objet du marché : Restauration couvertures charpentes Abbaye Royale - Tranche Conditionnelle 3 - Avenant 2 - Lot 4 - couvertures

Date du marché : 09/02/2017

Montant du marché : - 2 095,78 € HT

Attributaire du marché : COUTANT - 79700 MAULEON

Objet du marché : Travaux d'aménagements intérieurs salle de spectacle Eden

Date du marché : 16/02/2017

Montant du marché : 206 500,00 € HT

Attributaire du marché : SIGISMONDI - 17470 AULNAY

Y a-t-il des questions concernant ces décisions ? Oui. »

M. Caillaud : « Concernant la dernière : “ Travaux d'aménagements intérieurs salle de l'Eden “ Je trouve que le montant du marché de 206 500 €... Il n'y a pas eu d'appel d'offres ? Comme d'habitude. »

Mme la Maire : « Bien sûr, c'est un appel d'offres simplifié et donc, nous avons plusieurs offres. »

M. Caillaud : « Il y a eu plusieurs offres pour ça et il y a une commission qui a choisi ? »

Mme la Maire : « C'est un appel d'offres simplifié, donc, il n'y a pas de commission. »

M. Caillaud : « Ce qui est quand même regrettable, c'est que pour un montant de 200 000 €, on aimerait, quand même, être associé à ce genre de décision. Parce que c'est un montant d'investissement important et je pense qu'on pourrait être partie prenante dans l'affaire. Et d'un autre côté, l'attributaire du marché, c'est Sigismondi, qu'est-ce que c'est cette entreprise ? Moi, personnellement, je ne connais pas, je n'en ai jamais entendu parler. Est-ce une entreprise importante ? Où est-elle ? À Aulnay, je crois. Pourquoi riez-vous ? »

Mme la Maire : « Pour rien. Monsieur Sigismondi est un décorateur extrêmement connu, qui a beaucoup travaillé à l'international et c'est une entreprise qui a pignon sur rue, toutes les compétences requises et qui est parfaitement en règle. »

M. Caillaud : « Oui, je ne dis pas le contraire, mais je ne connais pas. »

Mme la Maire : « Je vous invite à aller le rencontrer si vous souhaitez le connaître. Je ne connais pas personnellement toutes les entreprises qui font l'objet de marchés attribués. »

M. Caillaud : « Bien sûr, et c'est une grosse entreprise ? »

Mme la Maire : « C'est une entreprise... C'est un décorateur qui va faire travailler un certain nombre de sous-traitants. Donc c'est lui qui coordonne ce marché de décoration et voilà, c'est un marché parfaitement régulier. »

M. Caillaud : « Il coordonne avec d'autres entreprises. »

Mme la Maire : « Voilà. »

M. Caillaud : « Si on pouvait en savoir davantage, ça serait bien. »

Mme la Maire : « Mais, ce qui m'étonne, c'est que vous ne posez jamais ces questions sur les autres marchés. Et là, tout d'un coup, vous posez des questions extrêmement curieuses. »

M. Caillaud : « Non Madame, ce n'est pas la première fois que je pose des questions sur le montant des marchés. »

Mme la Maire : « On a fait pour ce marché, comme on a fait pour les autres marchés de l'Eden. Je vous signale que c'est vous qui avez augmenté le plafond de procédure d'appel d'offres simplifié. Si je me souviens bien. »

M. Caillaud : « Je ne discute pas ça, mais pour des montants importants, il me semblerait... »

Mme la Maire : « C'est-à-dire qu'on a continué à faire comme vous faisiez auparavant, on n'a pas du tout changé quoi que ce soit. »

M. Caillaud : « Bon ! »

M. Chauvreau : « Excusez-moi, nous voulions aussi pointer cet attributaire du marché pour ce montant, effectivement, ça a été dit. Mais également avoir des précisions sur la fonction de cet attributaire, parce que d'après nos informations, il serait vice-président de l'association Eden, qui œuvre, elle aussi, à la reconstruction. Et il est clair que la confusion des gens, si c'est avéré, si ce Monsieur est vice-président de l'association Eden, ça nous interpelle et effectivement, sur la parfaite régularité de cette opération, on émet quelques doutes. »

Mme la Maire : « Alors, vous êtes mal renseigné, parce qu'il a démissionné de l'association Eden, pour pouvoir se missionner à cet appel d'offres. »

M. Chauvreau : « Quand est-ce qu'il a démissionné ? »

Mme la Maire : « Vous lui poserez la question. »

M. Chauvreau : « Oui, d'accord, c'est gênant. »

Mme la Maire : « Vous avez l'air tellement informé. »

M. Chauvreau : « Non, ce qui est curieux, Madame Mesnard, c'est que quand on pointe des choses qui semblent un peu surprenantes, vous êtes tout de suite sur la défensive. »

Mme la Maire : « Je ne suis pas sur la défensive, je vous dis ce qui est. Je ne suis pas sur la défensive, je suis juste étonnée. On a fait les choses dans les règles, je pense qu'on a la chance d'avoir un décorateur qui est de très grande compétence et très grande qualité. Qui a fait une offre parfaitement intéressante par rapport au lot... »

M. Chauvreau : « Mme Mesnard, toutes les offres intéressantes, vous les ouvrez, vous-mêmes, entre vous. Il n'y a aucune transparence, une opacité totale, on n'est associé à rien du tout. »

Mme la Maire : « Il n'y a pas d'opacité. »

M. Chauvreau : « Mais, on ne sait pas ce qu'il se passe, Madame Mesnard ! »

Mme la Maire : « Il n'y a pas d'opacité. La loi est parfaitement respectée. Je le redis, c'est l'équipe précédente qui a augmenté le plafond de l'appel d'offres simplifié. Donc, moi, je n'ai fait que suivre ce que vous avez mis en œuvre. »

M. Chauvreau : « Si c'est légal, tant mieux. Est-ce moral ? »

Mme la Maire : « Est-ce moral ? Tout est transparent, il n'y a aucun souci, là, franchement, vous mettez le doute, là où il n'y a franchement absolument pas de raison de mettre le doute. »

M. Chauvreau : « C'est bon, passons au sujet suivant, mais franchement comprenez que ça interpelle quand même. Il y a quand même deux éléments, une somme importante, une personne qui est impliquée, voilà, c'est tout. »

Mme la Maire : « Je trouve que vous avez une façon de semer le doute, là où il n'y a pas à le faire, je ne vois pas où est le problème, nous avons fait comme nous avons fait pour les autres, nous avons les propositions, nous avons... »

M. Chauvreau : « Mais associez-nous, Madame Mesnard, associez-nous à l'ouverture des enveloppes. »

Mme la Maire : « Si vous voulez, je peux vous associer, jusqu'à présent, vous n'aviez pas sollicité, je vous signale que ça n'a jamais été proposé pendant le mandat précédent. Moi, je veux bien tout ce qu'on veut, mais vous avez une fâcheuse tendance à dire : "faites ce que je n'ai pas fait ", moi, c'est ça qui me gêne un peu. C'est-à-dire que vous mettez de la suspicion alors que vous avez fait ça pendant tout un mandat et ça ne vous a pas posé le moindre problème moral. Nous faisons exactement la même chose et tout d'un coup ça devient suspicieux. Si vous souhaitez participer, il n'y a aucun souci, comme on le fait pour la DSP de l'assainissement, comme on l'a fait pour l'aire de camping-car. Si vous souhaitez être associé, vous verrez que tout est parfaitement régulier et transparent. Voilà, on a simplement continué la méthode que vous aviez utilisée. Je rappelle que la transparence n'était pas votre fort non plus, à ce moment-là. On va peut-être en rester là ? On va passer au budget ? »

Mme Ducournau : « Juste, vous parlez de méthode. Vous dites que vous continuez la méthode que nous avons mis en place, sauf pour le budget, vous le présentez en mars, nous, on le présentait en décembre. »

Mme la Maire : « On ne parle pas de la même chose. On passe. Nous allons, avant d'aborder les questions budgétaires, je voudrais remercier, du fond du cœur, Monsieur Éric Arsicaud, percepteur de Saint-Jean-d'Angély, depuis le 1^{er} janvier 2012, et qui est muté à Surgères à compter du 1^{er} avril 2017 et qui donc, assiste, aujourd'hui à son dernier Conseil municipal à Saint-Jean-d'Angély. Je voudrais vraiment remercier Monsieur Arsicaud, non seulement pour sa très grande compétence, mais aussi, je dirais, sa qualité d'homme, parce qu'il est à la fois, d'une très grande gentillesse dans une très grande rigueur, et ça a été un vrai plaisir pour les services, moi-même, les élus de travailler avec Monsieur Arsicaud et donc, en témoignage de notre reconnaissance, je voulais lui offrir – si vous voulez bien venir, M. Arsicaud – le livre de Saint-Jean-d'Angély, un petit souvenir que vous garderez de notre Ville. »

M. Arsicaud : « Merci, je suis très ému. C'est vrai que l'équipe de la Mairie de Saint-Jean est très compétente, c'est très facile de travailler avec des services comme ça. »

Mme la Maire : « Merci. Donc, nous allons examiner les comptes de gestion 2016, et je passe la parole à Monsieur Matthieu Guiho. »

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 2 février 2017.

N° 2 – COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. Guiho : « Bonsoir à tous. Pour cette partie finance qui va prendre une bonne partie de ce Conseil municipal, je vais essayer d'être clair et synthétique. Nous allons commencer par le vote des comptes de gestion 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016. Aussi bien pour le budget principal de la Ville que pour les budgets annexes. Après s'être assuré que le percepteur et le receveur auront bien repris l'ensemble des écritures qui se trouvaient dans les bilans de l'exercice 2016. Le receveur est en parfaite adéquation avec les comptes établis par la mairie, donc, je vous propose d'approuver ces comptes de gestion. »

Mme la Maire : « Y a-t-il des remarques par rapport aux comptes de gestion ? S'il n'y a pas de remarque, je vais mettre au vote le compte de gestion, budget principal de la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ces comptes sont adoptés à l'unanimité. »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28).**

N° 3 – COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016, des budgets annexes USINES RELAIS, BÂTIMENT COMMERCIAL, THERMES, SALLE DE SPECTACLES EDEN, TRANSPORTS, EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI, ZONES INDUSTRIELLES, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2, ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Mme la Maire : « Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets au vote ce compte de gestion, budgets annexes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

Mme la Maire : « Donc, ce compte de gestion est adopté à l'unanimité, Monsieur le Percepteur, je pense que c'est la reconnaissance de la qualité de votre travail.

Je passe maintenant au vote des comptes administratifs 2016, je repasse la parole à Monsieur Guiho. »

N° 4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Je vais vous présenter les comptes administratifs 2016. En introduction, je rappelle que le code général des collectivités prévoit pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, qu'une présentation synthétique qui retrace l'ensemble des informations financières soit réalisée, afin de permettre, en toute transparence, aux citoyens d'en saisir les enjeux. Donc, la note va porter sur :

- la présentation du résultat 2016, on fera un focus sur la section de fonctionnement et la section d'investissement. Nous évoquerons donc :

- L'épargne brute prénommée CAF et l'épargne nette,
- Nous ferons un point sur l'endettement,
- Et nous aurons l'approche consolidée, c'est-à-dire qu'on agrégera le budget principal de la Ville et ses budgets annexes.

Présentation du résultat 2016

Le résultat 2016 pour la Ville de Saint-Jean-d'Angély s'élève à 613 142 €, il intègre, pour l'année 2016, les excédents des budgets zones industrielles pour un montant de 375 000 € (220 000 € pour les zones industrielles et 155 000 € pour la Grenoblerie 2). Je rappelle qu'au BP 2016, nous avons déjà intégré et repris l'excédent lié à la zone Grenoblerie 3 pour 378 000 €. Donc, l'évolution du résultat, sur les dernières années de 2011 à 2016 vous est présentée. Vous avez un résultat 2016 qui est en légère augmentation par rapport à celui de 2015, de l'ordre de 30 000 €.

En synthèse, **sur la partie fonctionnement**, nous avons une reprise de résultat N-1, pour 582 000 €.

En réalisation, des dépenses à hauteur de 8 908 000 €.

Des dépenses à hauteur de 7 506 000 €.

Ce qui donne un résultat cumulé à 1 984 000 €.

Sur la **section investissement**, nous avons un résultat 2015 à reprendre pour 6 443 €.

En réalisation, sur l'exercice 2016, nous avons des recettes à hauteur de 3 398 000 €

Et des dépenses à hauteur de 4 262 000 €.

Soit un résultat de l'exercice en section d'investissement déficitaire de 864 000 €.

Nous avons donc des restes à réaliser si on prolonge l'analyse sur la section investissement, aussi bien en recette qu'en dépense. Qui donnent un résultat sur les restes à réaliser de 393 000 € en déficit.

Donc, quand on synthétise la partie investissement, on a un besoin de financement, qui est de l'ordre de 1 250 000 €. Fait exceptionnel, cette année, nous devons régulariser un évènement passé en 1997 qui concerne le passage à la compta de M11 à M14, ce qui est lié au rattachement à l'exercice des charges et on nous demande de régulariser pour 120 000 €, une écriture comptable, donc, une charge de 120 000 € à passer sur l'exercice 2016, pour un évènement passé en 1997.

Donc, quand on cumule les éléments du fonctionnement, en plus de l'investissement, avec cette régularisation qui nous est demandée, nous arrivons à l'excédent final de clôture que je vous ai présenté avant, de 613 000 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, nous avons une évolution sur les cinq dernières années qui vous est présentée.

Les recettes pour 2016 sont établies à 8 908 000 €, soit une augmentation des recettes de l'ordre de 6,4 %.

Et des dépenses qui sont établies écriture d'ordre comprise à 7 506 000 €. Soit, une baisse des dépenses de l'ordre de 0,6 %.

Donc les recettes augmentent de 5,8 %, essentiellement dues à la reprise des résultats des budgets, comme je l'évoquais : zones industrielles pour un montant de 753 000 €. Les opérations d'ordre sont mentionnées dans le document : amortissement de subventions et opération de cession.

Et vous avez ensuite, un tableau synthétique qui présente l'évolution en fonction des grands chapitres de la section du budget, l'évolution entre 2015 et 2016. Vous avez donc, l'évolution qui est marquée sur, notamment :

- Le produit des services et du domaine, on a une baisse de l'ordre de 30 %, pour s'établir à 204 000 €. Donc, là, c'est essentiellement dû à une baisse de la redevance raccordement à l'égout, sur laquelle on avait pu émarginer en 2015, pour 50 000 € et qui n'existe plus en 2016.
- Les impôts et taxes, on le verra tout à l'heure sont en légère baisse de 3 % pour s'établir à 5 476 000 €.

- Les dotations et participations sont en baisse aussi, on aura un tableau plus précis dans quelques minutes, pour 2 101 000 €.
- Les autres produits de gestion courante sont en nette augmentation, vous avez, bien évidemment l'explication avec les excédents des budgets qui sont clôturés sur les zones, pour s'établir à 911 000 €
- Produits financiers, l'évolution est non significative. Le montant non plus (100 €).
- Les produits exceptionnels vous avez, là aussi, un évènement nouveau et supérieur à l'année dernière, pour l'ordre de 100 000 €. Donc c'est l'affaire Fourneau, la clôture de l'affaire Fourneau et à l'inverse, vous retrouvez sur la reprise de provision les 100 000 € qui étaient approvisionnés qui ont été repris et donc, positionnés en produits exceptionnels.

Donc vous avez le total 8 908 000 € de recettes pour l'exercice 2016.

Sur les impôts et taxes, vous avez les principales rubriques :

- La fiscalité directe est établie à 3 987 000 €.
- L'attribution de compensation 1 085 000 €, elle évolue dans le temps, l'attribution de compensation est liée au transfert de compétences qui vont de la Ville vers la communauté de communes et il y a un plan qui est défini avec la CLETC (Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges), pour la compensation entre les charges supportées par la Ville et par la collectivité.
- Le fonds de péréquation intercommunal 100 000 €,
- Droit de place 52 000 €, stable.
- Taxe sur pylône, stable aussi à 6 762 €
- Taxe sur publicité extérieure 90 000 €, en augmentation par rapport à 2015 qui était elle-même en augmentation par rapport à 2014. Un réel effort a été entrepris par les services de la Ville sous la conduite de Jean Moutarde pour récupérer cette taxe sur la publicité.
- Taxe additionnelle au droit de mutation : 145 000 €.
- Autres impôts : 8 000 €. La différence entre 2015 et 2016, c'est qu'on a une taxe qui arrive sur la non-réalisation de parking cette année, qui nous est imputée.

Sujet sensible que la fiscalité directe, qui représente 45 % des recettes quand on zoome. Vous avez donc les différents taux et les bases qui ont été à l'origine du calcul des produits, les taux des différentes taxes sont stables. 12,21 % pour la taxe d'habitation, et 29,08 % pour le foncier bâti, 54,32 % sur le foncier non bâti. Donc vous avez des produits qui sont mentionnés :

- 1 000 000 € pour la taxe d'habitation.
- 34 000 € pour la taxe sur les logements vacants
- 2 768 000 € sur le foncier bâtiment
- et 53 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- On a des rôles supplémentaires, ça arrive au fil de l'eau pour 8 726 €

Nous observons une baisse globalement des bases de la taxe d'habitation de l'ordre de 483 000 €. Cette diminution provient de l'augmentation des exonérations prévues en faveur des personnes âgées sous certaines conditions de ressources et des abattements en faveur de personnes de condition modeste, pour un montant de 630 000 € qui est légèrement atténué par un enrichissement des bases de 146 000 €, donc la différence des deux fait 483 000 € de baisse des bases.

L'attribution de compensation, je n'y reviens pas, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, lors de la présentation du tableau synthétique.

Dotations et participations : ce sont toutes les dotations qui nous proviennent de l'État notamment, et comme vous le savez, depuis maintenant 2014, à chaque budget, que ce soit budget primitif ou compte administratif, on rappelle que comme toutes les autres collectivités, on doit assumer un effort de réduction des dépenses publiques qui pèsent assez fortement bien évidemment, sur les dotations de la Ville. Vous avez donc, depuis 2013 l'évolution de ces principales dotations :

La dotation forfaitaire autrement appelée DGF qui en 2016 s'établit à 1 002 000 € contre 1 185 000 € en 2015, donc, une nouvelle baisse de l'ordre de 180 000 €. Quand vous regardez, depuis 2013, c'est plus de 450 000 € de baisses que nous devons absorber sur le budget principal de la Ville, ce n'est pas rien.

Les autres dotations sont relativement stables la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) qui s'établit à 432 000 € en 2016 et la dotation nationale de péréquation qui s'établit à 152 000 € en 2016, donc, une légère augmentation par rapport à 2015. Le tout, fait une dotation de 1 686 940 € soit, une nouvelle baisse de près de 200 000 € et plus de 350 000 € sur les quatre dernières années. Donc tout ça a été mentionné.

Les autres participations sont mentionnées dans ce tableau synthétique, donc on a des compensations fiscales pour 203 000 €, on a des participations de l'État en faveur de l'emploi, on a des emplois aidés pour 99 000 €, des aides dans le cadre d'accueil des réfugiés pour 8 000 €. La revitalisation du centre-bourg, dans le cadre du programme, est aidée aussi à hauteur de 120 000 €, l'agenda 21 pour 10 000 € et il y a d'autres montants, mais le fonds de compensation, je donne les montants les plus significatifs du SFT pour 14 000 €.

Les participations des collectivités territoriales, donc, le Conseil régional qui intervient sur différentes manifestations, au musée, notamment, pour 2 700 €, pour Floralia, pour la semaine du goût et pour le sport 10 567 €.

L'échelon départemental qui intervient aussi pour l'école de musique : 4 800 €.

Pour les sports pour 15 454 €.

Et pour divers travaux de voirie pour 946 €.

Nous avons d'autres participations :

La CDC pour le PEAC : 6 300 €

Et 1 525 € pour le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Voilà pour les recettes.

Les dépenses : elles sont établies à 7 506 040 € : les dépenses réelles s'élèvent à 6 985 000 €, soit une diminution de l'ordre de 1,7 % par rapport à 2015. Preuve de la rigueur qui nous conduit, tous les jours en termes de construction et de maintien du budget, dans des normes acceptables pour la Ville, et qui nous permettent, derrière, de faire face à nos engagements.

Les principaux chapitres :

Les charges à caractère général : 1 541 000 €, soit, moins 13 % par rapport à 2015.

Le poste de charge de personnel : 3 948 000 € qui représente, plus de 50 % des dépenses totales de fonctionnement de la collectivité, un peu plus de 1,3 %, essentiellement liées à l'augmentation des points d'indice et aux carrières des agents.

Atténuation de charges : 9 414 €.

Autres charges de gestion courantes : 917 000 €.

Frais financiers : 293 000 €.

Charges exceptionnelles : 10 000 €

Et, provision pour risques : 265 000 €, nous y reviendrons plus longuement tout à l'heure. Provision notamment, pour le contentieux que nous avons vis-à-vis du SDIS.

Zoom sur les charges à caractère général avec une diminution de 13,7 %.

Zoom sur les charges de personnel. Vous avez des charges de personnel qui représentent 52,60 % des dépenses totales de la collectivité. Donc, une légère augmentation, mais, comme vous voyez que les dépenses totales baissent, forcément le ratio augmente, puisque le dénominateur étant plus petit, on a un ratio qui augmente un peu.

Les autres charges de gestion courantes concernent notamment, les subventions que l'on peut verser à différents organismes. Sur les associations, nous avons 215 825 € de verser en 2016 :

Subvention versée à l'EPCI : 90 000 € sur 2016, quand vous cumulez les deux, vous voyez qu'on travaille à budget constant. C'est juste une histoire de ligne. Nous sommes à budget comptant quand vous cumulez les deux lignes.

Subvention versée au budget annexe : 275 000 €, entre 176 000 € en 2015, l'explication, on le verra tout à l'heure dans les budgets annexes, c'est essentiellement, dans la subvention d'équilibre versée au budget annexe des Thermes. Pour relancer les études, pour relancer le projet thermal.

Les charges intercommunales sont relativement stables : 47 000 €.

La contribution au SDIS, là, apparaît sur deux lignes, puisque nous avons versé officiellement 150 000 €, et nous avons provisionné la différence de 240 000 € pour être en mesure de faire face au paiement de cette somme, si notre requête auprès du tribunal n'aboutissait pas. Nous n'avons versé que 150 000 € aujourd'hui, mais nous sommes en mesure de verser les 390 000 € qui sont notifiés si notre demande n'est pas approuvée. Elle sera traitée au cours du second semestre 2017, par le tribunal.

L'assemblée locale : 135 000 €, contre 144 000 € en 2015.

On nous demande de présenter dans le détail, les subventions versées au budget annexe, vous les avez derrière moi. L'explication que j'ai donnée tout à l'heure apparaît, donc, la différence est essentiellement liée au budget annexe des thermes, pour relancer le projet avec l'étude sur la qualité de l'eau et la réhabilitation du forage et autre. Donc : 275 000 € de subvention d'équilibre, versée au budget annexe, contre 176 000 € en 2015.

Les provisions : Nous avons un emprunt à risques, qui nous demande d'être provisionné pour défaillance. Donc nous provisionnons, maintenant, 25 000 € depuis trois ans, donc nous sommes à 75 000 € provisionnés, en cas de défaillance de l'emprunt à risque et la provision doit nous amener jusqu'en 2025. Chaque année, nous faisons un point avec notre cabinet de consulting en finances publiques le cabinet Orféor, et vous le verrez, nous allons proposer une provision pour 2017 et après, nous étudierons, l'intérêt ou non, de provisionner encore sur cette ligne-là, eu égard au risque qui pèse sur l'emprunt, puisque plus nous avançons, plus le risque diminue, le capital restant dû diminuant d'année en année. Et les provisions augmentent liées au phénomène de contentieux sur la partie du SDIS.

Nouveauté de la loi NOTRe, on nous demande de présenter de façon synthétique, une ventilation des dépenses et des charges par service, entre la masse salariale et les autres dépenses. Je précise tout de suite que le niveau de précision sur cette année n'est pas à 100 % puisque, notamment, sur la partie salaire, la ventilation n'est pas aisée quand des agents ont des emplois qui peuvent être à cheval entre le service urbain et l'aménagement. Donc, la loi NOTRe ayant été mise en place cette année, on n'a pas pu toujours affecter à la virgule près, et je m'en excuse, l'exactitude de la masse salariale affectée à chaque service, mais ça donne une image assez précise et intéressante des différentes dépenses par service.

- Administration générale : 1 061 000 € répartis 1/3 autres dépenses et 2/3 masse salariale, 697 000 €.
- Assemblée locale : ça va dans les autres dépenses avec 136 000 €.
- Administration de l'État : 121 000 € de masse salariale, 12 000 € d'autres dépenses.
- Communication : 38 000 € de masse salariale, 39 000 € d'autres dépenses.
- Fêtes et cérémonies : 10 000 € c'est essentiellement d'autres dépenses.
- Aide aux associations : 60 000 € de masse salariale, 220 € d'autres dépenses.
- Cimetière : au cimetière, on a des agents, un gardien, mais dans notre logiciel RH, il n'est pas affecté de la même façon pour pouvoir ventiler ce salaire.
- Police municipale : c'est un peu plus facile, 280 000 € de masse salariale, 22 000 € d'autres dépenses.
- Incendie et secours : 159 000 € d'autres dépenses.
- Scolaire : on a encore quelques agents qui sont affectés aux scolaires, pour lesquels il y a une compensation via de la mutualisation et de la CdC, 28 471 €.
- Transports : 32 000 € de masse salariale, 25 000 € d'autres dépenses.
- École de musique : 354 000 € de masse salariale, 11 000 € d'autres dépenses. L'école de musique est essentiellement composée des professeurs de musique. Ce qui explique cette différence entre les deux postes.

- La salle de spectacle : pour 365 000 € de dépenses, 4 817 €.
- La médiathèque : nous avons, là aussi, les agents : 237 000 € de masse salariale, 32 000 € d'autres dépenses.
- Le musée : 206 000 € de masse salariale, 86 000 € d'autres dépenses.
- Les actions culturelles : 106 000 € de masse salariale, 242 000 € d'autres dépenses.
- Les sports : 342 000 € de masse salariale, 342 000 € d'autres dépenses.
- Interventions sociales : 71 000 € de masse salariale, 45 000 € d'autres dépenses.
- Services urbains : 720 000 € de masse salariale, 192 000 € d'autres dépenses.
- Aménagement urbain : 601 000 € de masse salariale, 388 000 € d'autres dépenses.
- Environnement : 21 000 € d'autres dépenses.
- Action économique : 52 000 € de masse salariale, 255 000 € d'autres dépenses.
- Le marché : là, c'est pareil, on pourrait affecter de la masse salariale, la ventilation n'a pas été possible, 16 000 € d'autres dépenses.
- Donc le total 3 948 000 € de masse salariale, 3 557 000 € d'autres dépenses. Et on arrive aux dépenses totales de 7 506 000 €.

La section d'investissement : Ce sont les projets de la Ville, nous avons donc en dettes : 1 179 978 € réalisés et restent à réaliser 18 000 €.

Subvention équipement versée 1 830 000 €, il nous reste 10 000 € à réaliser.

Les différents travaux qui ont été réalisés sur l'année :

l'Abbaye Royale : 277 000 € réalisés, 325 000 € restent à réaliser.

Le musée : 11 850 € réalisés, 19 000 € restent à réaliser.

Bâtiments divers : 132 000 € réalisés, 60 000 € restent à réaliser.

Bâtiments et terrains sportifs : 49 000 € réalisés, 4 800 € restent à réaliser.

Acquisition de mobilier et matériels : 91 000 € réalisés, 3 900 € restent à réaliser.

Acquisition d'œuvres et restauration d'œuvres : 5 000 € réalisés, 3 000 € restent à réaliser.

Voirie, trottoirs et ce qui concerne le pluvial : 268 000 € réalisés, 15 000 € restent à réaliser.

Éclairage public : 84 000 € réalisés, 24 000 € restent à réaliser.

Aménagement du territoire : 187 000 € réalisés, 113 000 € restent à réaliser.

Opérations d'ordre : 135 000 € restent à réaliser.

Autres : 21 000 € de réalisés.

Le total est donc de 4 262 000 € d'opérations réalisées et 594 000 € d'opérations qui restent à réaliser.

Les recettes :

Nous avons l'excédent réalisé : 810 000 €,

l'emprunt que nous avons mis en œuvre cette année : 480 000 €

les amortissements divers : 417 000 €

le fonds de compensation de la TVA : 321 000 €

la taxe locale d'équipement : 18 000 €

la participation du SDEER : 31 000 €

divers cessions qui ont lieu sur l'exercice : 146 000 €

subventions reçues : 612 000 € reçus – 200 000 € à percevoir

Nous avons la création d'un budget annexe pour l'opération de l'Eden, donc, nous avons un transfert de la partie Eden vers un budget annexe que vous verrez apparaître dans les prochaines minutes pour 562 000 €.

Un total de réalisation de 3 398 000 € contre 201 000 € qui restent à réaliser essentiellement les subventions à percevoir sur les recettes en section d'investissement.

D'où viennent les subventions ?

De l'État pour 295 000 € perçus et 44 000 € à percevoir.

De la région pour 220 000 € perçus et 67 000 € à percevoir.

Le département pour 48 000 € perçus et 44 000 € à percevoir.
D'autres financeurs pour 50 000 €, dont 47 000 € à percevoir.
Ce qui donne les mêmes chiffres que précédemment.

Maintenant que nous avons vu le fonctionnement 2016, l'investissement 2016, nous pouvons établir les **ratios d'épargnes brutes** qui, je vous le rappelle correspondent à l'excédent sur les dépenses réelles de fonctionnement à la différence de l'épargne nette qui correspond à l'épargne après remboursement de la dette. (Il y a une coquille, c'est l'épargne brute après déduction de la dette), donc elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement.

La reprise des excédents des zones industrielles sur 2016 : 753 000 € (qui permet de dégager une CAF de 633 000 € hors cession et donc de ramener le ratio – donc endettement – à 5,49 années CAF au lieu de 9,56 à l'exercice précédent).

L'énergie qui a été mise pour boucler ces budgets annexes et commercialiser les derniers terrains et faire de Saint-Jean-d'Angély une terre attractive en matière économique porte ses fruits sur le budget et donne un résultat d'épargne nette qui est à 633 000 €.

Les principaux ratios : nouveauté cette année, on nous demande de vous présenter, les principaux ratios qui concernent la Ville et qui sont mis en relief par rapport à la moyenne nationale de la strate à laquelle la Ville de Saint-Jean-d'Angély se réfère, je vous rappelle : les villes de 5 000 à 10 000 habitants.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, vous voyez que l'on maîtrise bien nos dépenses, puisqu'on est à 864 € de dépenses par habitant alors que la moyenne de la strate est de 1 050 €. Donc on est à près de 200 € en dessous de la moyenne nationale de la strate.

En recettes réelles de fonctionnement, on est un peu en dessous, 1 094 € alors que la strate est à 1 174 €.

Au niveau des dotations globales, on est à 196 € donc un peu mieux lotis que les villes qui composent la strate qui est à 175 €.

Produit des impositions directes : 493 €, contre 468 € pour les villes de la strate.

Dépenses d'équipement brut : 364 €, contre 264 € pour les villes de la strate.

L'encours de la dette au 31 décembre 2016, même s'il est passé en dessous des 10 M€, fait historique depuis 2001 je crois, reste élevé. Ça a été mentionné au précédent Conseil municipal, nous avons une dette par habitant qui est largement supérieure à celle de la moyenne nationale de la strate. Puisque nous sommes à 1 230 € par habitant, contre 862 € pour les communes de cette catégorie.

Nous en venons à **l'endettement**.

L'encours de la dette du budget principal s'élève à 9 941 270 € et il est composé de 21 contrats auxquels nous ajoutons les dépôts et les cautionnements, pour un montant de 7 643 €.

À cet encours du budget principal, nous ajoutons l'encours sur les budgets annexes et vous avez une dette consolidée au 31 décembre qui est de 12 813 000 € pour l'ensemble des budgets qui se rattachent à la collectivité de Saint-Jean-d'Angély. Vous avez donc :

L'usine relais : 153 000 €

Bâtiment commercial : 112 000 €

Thermes : 120 000 €

Transports : 30 000 €

Eau : 1 743 000 €

Assainissement : 607 000 €

Zones industrielles : 63 000 € – en plus de ce que je vous avais énoncé. »

M. Guiho : « Je continue sur les budgets annexes, une rapide présentation des comptes administratifs des budgets annexes. Donc, **Usine relais**, qu'on appelle aussi le site de la Garrousserie : Nous avons un excédent sur le fonctionnement, réalisation 2016 : on est à 107 446 €

Investissements : nous sommes à une reprise de résultats de 152 000 € de 2015.
Réalizations sur 2016 : en dépenses 18 000 €, en recettes 44 000 €
Ce qui donne, pour ce budget annexe Usines relais, un excédent d'investissement sur 2016 de 178 564 €. »

Pour le **budget annexe Bâtiment commercial**. Sur le fonctionnement réalisation 2016 : 12 222 € de dépenses, 20 000 € de recette.

Sur le fonctionnement : réalisations 2016 : 12 222 de dépenses, 20 000 € de recettes.

Soit un excédent de fonctionnement de 8 094 €

Investissement en reprenant le résultat 2015 de 77 000 €, en y ajoutant les réalisations de 2016 : 35 000 € et les recettes 4 546 €.

Restes à réaliser : 3 278 €,

donc on a un excédent d'investissement de 43 330 €

Sur ce budget Bâtiment Commercial, l'encours de la dette au 31 décembre est de 112 000 € avec des dépôts et cautionnements pour 1 270 €. »

Pour le **budget annexe des Thermes**, pour 2016,

Dépenses en fonctionnement : 18 555 €

Recettes : 216 057 €

Soit un excédent de fonctionnement de 197 501 €

L'investissement, c'est la reprise des résultats 2015 : un déficit de 370 000 €,

donc les réalisations 2016 en investissement :

85 000 € de dépenses

96 000 € de recettes

Il reste des choses à réaliser :

Des dépenses pour 195 000 €,

des recettes pour 156 000 €,

soit un besoin de financement de 197 501 €.

L'encours de la dette, au 31 décembre 2016 sur ce budget annexe des thermes, s'élève à 161 213 €. »

Pour le **budget annexe La salle de spectacle Eden**,

Nouveau budget annexe concernant l'Eden

Sur le fonctionnement – réalisations 2016 : 4 817 €, tant en dépenses qu'en recettes.

Les investissements : dépenses 1 159 000 €, recettes 1 835 000 €

Restes à réaliser : 2 528 000 €

recettes 1 852 000 €.

Là, ce sont toutes les opérations de transfert du bâtiment et du remboursement liées à l'assurance qui ont été effectuées sur l'exercice, on en a parlé au cours de l'année. »

Pour le **budget annexe Transports**,

Fonctionnement 2016 :

36 598 € de dépenses

36 700 € de recettes.

Soit un excédent de 116 €

Investissements – reprises de résultats : - 7 €.

Réalisations :

Dépenses 59 400 €

Recettes 59 291 €

Soit un besoin de financement égal à l'excédent de fonctionnement : 115,93 €.

L'encours de la dette pour ce budget annexe est de 30 000 €. »

Pour le **budget annexe de l'eau,**

Fonctionnement, on reprenait le résultat 2015 pour 176 000 €

Dépenses : 174 500 €

Recettes : 385 000 €

Résultat de fonctionnement : 210 560 €

En ce qui concerne l'investissement sur budget annexe, on a repris le résultat de 2016 – un léger déficit de 14 000 €, auxquels on rajoute les réalisations 2016 :

147 000 € de dépenses

161 000 € de recettes.

Restes à réaliser :

125 000 € de dépenses

Soit un besoin de financement de 125 905 €. Un excédent de fonctionnement de 261 220 €.

L'encours de la dette est de 1 742 873 € sur le budget annexe eau. »

Pour le **budget annexe de l'assainissement,**

Fonctionnement, reprise du résultat 2015 pour 446 000 €.

Dépenses : 244 500 €

Recettes : 337 700 €

Soit un excédent de fonctionnement de 540 000 €.

L'investissement sur ce budget annexe : 206 000 € de reprise de résultat.

Réalisations en 2016

Dépenses : 183 000 €

Recettes : 193 000 €

Restes à réaliser :

2 247 € en dépense.

Un excédent d'investissement de 214 205 €.

Un encours de la dette de 607 000 € au 31 décembre 2016. »

Pour le **budget annexe Lotissement des Fontaines du Coi,**

Statu quo, reprise du résultat 2015 pour –442 000 €

Nous n'avons sur 2016 rien réalisé de concret. Nous avons poursuivi nos démarches pour essayer de faire quelque chose de ce terrain. »

Pour le **budget annexe Zones industrielles,**

Fonctionnement, réalisation 2016 :

331 000 € de dépenses

336 000 € de recettes.

Soit un excédent de 4 362 € en fonctionnement.

Investissement reprises des résultats 2015 : -21 000 €

Réalisations :

Dépenses : 23 000 €

Recettes : 107 000 €

Soit un excédent d'investissement de 63 000 €

La totalité des terrains est vendue au 31 décembre et on a un encours de la dette de 63 000 €.

C'est important sur ces zones industrielles, parce que, vous allez voir, par la suite, avec le transfert des zones à la CdC des compétences, que nous allons avoir des mouvements de clôture à valider. »

Pour le **budget annexe Grenoble 2,**

Fonctionnement, réalisation 2016 :

336 000 € de dépenses

372 000 € de recettes.

Soit un excédent de fonctionnement de près de 35 000 €.

Investissement reprises des résultats 2015 : - 120 000 €

Réalisations 2016 :

Dépenses : 263 000 €

Recettes : 143 000 €

Soit un résultat d'investissement déficitaire de 119 128 €.

Là aussi, la totalité des terrains est vendue et l'emprunt est totalement remboursé. »

Pour le **budget annexe de la Grenoblerie 3**,

Fonctionnement, réalisation 2016 :

700 000 € de dépenses

700 000 € de recettes.

C'est donc la concession de cette zone-là, comme on l'avait expliqué.

Investissement reprises des résultats 2015 : - 322 000 €

Il n'y a plus d'emprunts et la totalité de la zone est vendue. Nous allons clore ce budget aussi.

Voilà, maintenant que je vous ai dressé de façon synthétique, à la fois les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, avant de passer au débat, il faut nommer un Président de séance et je vous propose Monsieur Cyril Chappet. »

Madame la Maire : « Pour la candidature de Monsieur Cyril Chappet comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

Donc, Monsieur Chappet est nommé Président de séance. Y a-t-il des questions ? »

M. Chappet : « Puisque je suis Président, je préside. Suite à l'exposé qui a été fait par Matthieu Guiho, nous ouvrons le débat, si vous avez des questions, des remarques à formuler, n'hésitez pas. M. Caillaud. »

M. Caillaud : « Merci. En reprenant les chiffres que vous venez de présenter, nous constatons que l'excédent final de clôture est de 613 000 € et que dans ce chiffre sont inclus, comme vous l'avez indiqué, 753 000 € de reprises des résultats des budgets annexes. Sans ces reprises, l'excédent final de clôture aurait été négatif de 140 000 €. On comprend mieux pourquoi vous avez vendu la Grenoblerie 3, pour 700 000 € et que le 15 décembre dernier, vous avez pris des délibérations pour intégrer dans les comptes 2016, un acompte sur les excédents dégagés des zones industrielles et de la Grenoblerie 2, pour 375 000 €. D'ailleurs, à l'époque, nous avons fait remarquer que vous pouviez attendre le solde définitif, mais évidemment le résultat 2016 aurait été diminué d'autant. Dans votre tableau page 4 de ce que vous venez de nous dire, vous intégrez les 753 000 € de résultats dans un poste que vous appelez "des budgets annexes dans la rubrique autres produits de gestion courante", pour moi, la reprise des excédents, ce n'est pas forcément de la gestion courante, parce que ça ne se produit pas tous les jours. Par ailleurs, dans le document présenté, vous faites ressortir en page 11 un calcul d'un écart de 5,49. Moi, je ne comprends pas votre calcul, puisque les années coefficient et les années CAF sont le résultat de l'encours de prêt divisé par la CAF nette, or, d'après votre tableau, l'encours est de 9 941 000 € et la CAF nette de 632 000 €. Nous ne retrouvons pas votre résultat, puisque les 5,49, correspondent, semble-t-il à l'encours divisé par la CAF brute. Ce qui est totalement différent. Aussi, nous continuons de penser que nous avons des soucis à nous faire pour les années à venir et dans ces conditions, nous nous abstenons pour l'adoption des comptes administratifs en général. En ce qui concerne les budgets annexes, compte tenu de ce que je viens de dire sur la reprise des excédents, etc., nous voterons contre les comptes administratifs des Thermes, l'Eden, Zones industrielles et Grenoblerie 2. »

M. Chappet : « Je tiens à rappeler que le compte administratif est là pour valider la sincérité de l'exercice budgétaire et n'est pas un acte politique. Donc, vous vous abstenerez, ce qui, aux yeux de

Madame la Maire ne sera pas une surprise, puisqu'en son absence, on connaît les résultats, mais c'est un point essentiel que je souhaitais rappeler. Pour ce qui est des réponses, je laisse la parole à Françoise et à Matthieu. »

M. Guiho : « Sur la partie d'affectation des résultats des zones, ce n'est pas moi qui fais les plans comptables, donc, ça va dans la zone « Autres produits de gestion courante », en toute transparence, je vous ai expliqué d'où provenait cette différence entre 2015 et 2016, si vous voulez revoir le plan comptable, n'hésitez pas à faire des remarques. Et sur le calcul de la CAF, j'y regarderai de plus près, mais je ne mets pas en doute ce calcul-là. J'y regarderai. »

M. Caillaud : « Je ne sais pas si les documents que vous avez écrits, là, sont transmis aux autorités, etc. Je ne comprends pas votre calcul. J'ai repris ça, j'ai regardé dans tous les sens, voilà, ce que j'ai vu. »

Mme Ducournau : « Ce calcul de la CAF, fait passer de 9,56 à 15,71 ce qui n'est pas la même chose. En prenant les chiffres tels que vous nous les avez donnés. Il y a une confusion entre la CAF brute et la CAF nette. »

M. Guiho : « Je viens d'avoir la réponse et la confirmation de M. Arsicaud, les années CAF se calculent bien selon la CAF brute. »

Mme Ducournau : « Ce n'est pas ce que vous avez écrit. »

M. Caillaud : « Dans le texte, c'est marqué 4,9. »

Mme Ducournau : « Ceci explique cela. »

M. Chappet : « Bien, merci de cette vigilance. »

M. Chappet : « Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de paroles ? Des éclaircissements ? Donc, le débat étant achevé, Madame la Maire... »

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. Chappet : « Mme la Maire étant sortie, nous allons procéder à deux votes. Comme on en a l'habitude, le premier concerne le compte administratif sur le budget principal. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Validé à l'unanimité, moins l'opposition.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (20)**

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 7

Nous groupons ensuite les comptes administratifs des budgets annexes, si vous le souhaitez. Je pense que vous êtes d'accord. Qui vote contre ?

Propos inaudibles d'un élu

M. Chappet : « Oui, c'est vrai, donc on va les passer un par un. Comme la logique voulait que par rapport aux années précédentes, vous les adoptiez... On va faire différemment cette année.

N° 5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE USINES RELAIS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	151 913,35 €	Reprise du résultat	0 €
Réalisations exercice 2016			
Dépenses	18 025,63 €	Dépenses	107 446,53 €
Recettes	44 676,29 €	Recettes	107 446,53 €
Résultat investissement	26 650,66 €	Résultat de fonctionnement	0 €
Restes à réaliser			
Dépenses			
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser			
Excédent	178 564,01 €	Affectation à l'investissement	0 €
			0 €
Excédent de fonctionnement final			0 €

Détail des réalisations de l'exercice 2016 :

I – INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Remboursement capital de la dette 13 499,23 €
 - Remboursement caution loyers 439,40 €
 - Travaux bâtiments 4 087,00 €
- Recettes
 - Encaissement caution loyers 321,08 €
 - Amortissement immobilisations 44 355,21 €

II - FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Charges à caractère général 45 574,79 €
 - Autres charges de gestion courante 10 202,51 €
 - Frais financiers 7 314,02 €
 - Dotations aux amortissements 44 355,21 €
- Recettes
 - Subvention équilibre 28 858,30 €
 - Produits divers gestion courante 11 837,75 €
 - Produits des loyers 66 725,24 €
 - Mandats annulés s/ex antérieurs 25,24 €

L'encours de la dette du 31 décembre 2016 s'élève à 156 292,27 €.

Suite à la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et en application des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Actions de développement économique » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sur le plan budgétaire et comptable, les budgets annexes des zones d'activité économique – ZAE - doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan de sortie des budgets annexes clos sont intégrés dans les comptes du budget principal. Le résultat reporté de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté de la section d'investissement sont également repris au budget principal de la commune.

Puis il sera procédé par voie de procès-verbal à la mise à disposition, à Vals de Saintonge communauté, des biens meubles et immeubles ainsi qu'au transfert des contrats affectés à cette activité dont le contrat d'emprunt en cours suivant :

- Contrat n°MPH984629EUR référence MPH257725EUR pour un capital restant dû de 156 292,27 €.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif du budget annexe Usines Relais.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE BÂTIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	76 942,15 €	Reprise du résultat	0 €
Réalisations exercice 2016			
Dépenses	34 879,91 €	Dépenses	12 222,03 €
Recettes	4 546,71 €	Recettes	20 316,36 €
Résultat investissement	-30 333,20 €	Résultat de fonctionnement	0 €
Restes à réaliser			
Dépenses	3 278,21 €		
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser	- 3 278,21 €		
Excédent	43 330,74 €	Affectation à l'investissement	0 €
	Excédent de fonctionnement final		8 094,33 €

Détail des réalisations de l'exercice 2016 :

I – INVESTISSEMENT

○ Dépenses	
Remboursement capital de la dette	33 740,96 €
Amortissements des subventions	1 138,95 €
○ Recettes	
Amortissement immobilisations	4 546,71 €

II - FONCTIONNEMENT

○ Dépenses	
Charges à caractère général	7 802,08 €
Frais financiers	- 126,76 €
Dotations aux amortissements	4 546,71 €
○ Recettes	
Produits divers gestion courante	2 488,03 €
Produits des loyers	12 381,30 €
Amortissement des subventions	1 138,95 €
Reprise s/provisions	4 219,00 €
Mandats annulés s/ext antérieurs	89,08 €

L'en-cours de la dette du 31 décembre 2016 s'élève à 111 686,76 € auquel il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements d'un montant de 1268,69 €.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment commercial, ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25)**

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE THERMES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	-370 436,95 €	Reprise du résultat	0 €
Réalisations exercice 2016			
Dépenses	85 020,64 €	Dépenses	18 555,88 €
Recettes	96 374,19 €	Recettes	216 057,72 €
Résultat investissement	-11 353,55 €	Résultat de fonctionnement	197 501,84 €
Restes à réaliser			
Dépenses	194 995,44 €		
Recettes	356 577,00 €		
Résultat s/restes à réaliser	161 581,56 €		
Besoin de financement	197 501,84 €	Affectation à l'investissement	197 501,84 €
			0,00
		Excédent de fonctionnement final	

Détail des réalisations de l'exercice 2016 :

I – INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Remboursement capital de la dette 27 501,84 €
 - Centre thermal
 - Etudes 7 518,80 €
 - Travaux 50 000,00 €
- Recettes
 - Affectation 96 374,19 €

II – FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Charges à caractère général 5 718,62 €
 - Frais financiers 12 837,10 €
 - Autres charges de gestion courante 0,16 €
- Recettes
 - Subvention d'équilibre 216 057,72 €

L'encours de la dette du 31 décembre 2016 s'élève à 161 212,87 €. Le résultat de fonctionnement est affecté en totalité au financement de la section d'investissement.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Thermes, ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour : 20 Contre : 5 Abstentions : 2

N° 8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLE ÉDEN

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat		Reprise du résultat	
Réalisation exercice 2016			
Dépenses	1 159 070,01 €	Dépenses	4 817,77 €
Recettes	1 835 662,00 €	Recettes	4 817,77 €
Résultat investissement	676 591,99 €	Résultat de fonctionnement	0,00 €
Restes à réaliser			
Dépenses	2 528 652,99 €		
Recettes	1 852 061,00 €		
Résultat s/restes à réaliser	-676 591,99 €		
Besoin de financement	0 €	Affectation à l'investissement	0,00 €
		Excédent de fonctionnement final	0,00

Détail des réalisations de l'exercice 2016 :

I – INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Reconstruction
 - Etudes 24 305,00 €
 - Insertion 720,00 €
 - Travaux 1 112 389,34 €
 - Installations techniques 17 557,75 €
 - Avances versées 4 097,92 €
- Recettes
 - Subvention équipement commune 1 805 662,00 €
 - Acompte DETR 30 000,00 €

II - FONCTIONNEMENT

○ Dépenses		
Charges à caractère général		4 817,77 €
○ Recettes		
Subvention d'équilibre		4 817,37 €
Autres frais divers de gestion		0,40 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par une subvention du budget principal d'un montant de 4 817,37 €

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Salle de spectacles EDEN, ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour : 20 Contre : 5 Abstentions : 2

N° 9 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	-7,23 €	Reprise du résultat	0 €
Réalisation exercice 2016			
Dépenses	59 400,25 €	Dépenses	36 598,39 €
Recettes	59 291,55 €	Recettes	36 714,32 €
Résultat investissement	-108,70 €	Résultat de fonctionnement	115,93 €
Restes à réaliser			
Dépenses			
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser			
Besoin de financement	115,93 €	Affectation à l'investissement	115,93 €
		Excédent de fonctionnement final	0,00

Détail des réalisations de l'exercice 2016 :

I – INVESTISSEMENT

○ Dépenses	
Remboursement capital dette	8 330,15 €
Amortissement subventions	1 500,00 €
Acquisition bus PMR	49 570,10 €
○ Recettes	
Amortissement	9 284,32 €
Emprunt	30 000,00 €
Subvention Région	20 000,00 €
Affectation	7,23 €

II - FONCTIONNEMENT

○ Dépenses	
Charges à caractère général	9 510,49 €
Frais de personnel	17 563,44 €
Charges financières	240,14 €
Dotations aux amortissements	9 284,32 €
○ Recettes	
Vente de services	1 695,00 €
Remboursement CDC	7 780,15 €
Subventions transférées	1 500,00 €
Subvention communale	25 739,17 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par une subvention du budget principal d'un montant de 25 739,17 €. L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 30 000 €.

L'excédent de la section de fonctionnement est affecté au financement de l'investissement.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Transports, ainsi que la reprise des résultats.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25)**

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	-14 330,11 €	Reprise du résultat	176 565,08 €
Réalisations exercice 2016			
Dépenses	147 238,92 €	Dépenses	174 449,05 €
Recettes	161 237,43 €	Recettes	385 009,29 €
Résultat investissement	13 998,51 €	Résultat de fonctionnement	210 560,24 €
Restes à réaliser			
Dépenses	125 573,48 €		
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser	-125 573,48 €		
Besoin de financement	125 905,08 €	Affectation à l'investissement	125 905,08 €
		Excédent de fonctionnement final	261 220,24 €

Détail des réalisations de l'exercice 2016 :

I – INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Remboursement capital dette 128 423,30 €
 - Amortissement subventions 1 184,79 €
 - Travaux
 - Pose compteurs sectoriels 15 112,14 €
 - Créances sur particuliers SAUR 2 518,69 €
- Recettes
 - Affectation 47 058,87 €
 - TVA s/ immobilisations 2 518,69 €
 - Créances sur particuliers SAUR 2 518,69 €
- Amortissements 109 141,18 €

II - FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Charges à caractère général 16 372,00 €
 - Charges financières 48 935,87 €
 - Dotations aux amortissements 109 141,18 €
- Recettes
 - Produit de la surtaxe 383 824,50 €
 - Subventions transférées 1 184,79 €

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 1 742 873,05 €.

L'excédent de la section de fonctionnement est affecté au financement de l'investissement pour un montant de 125 905,08 € et l'excédent final s'élève à 261 220,24 €.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Eau, ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 11 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	206 269,15 €	Reprise du résultat	446 241,50 €
Réalisation exercice 2016			
Dépenses	183 340,75 €	Dépenses	244 470,25 €
Recettes	193 525,38 €	Recettes	337 747,63 €
Résultat investissement	10 184,63 €	Résultat de fonctionnement	93 277,38 €
Restes à réaliser			
Dépenses	2 247,82 €		
Recettes			
Résultat s/restes à réaliser	2 247,82 €		
Excédent d'investissement	214 205,96 €	Affectation à l'investissement	0 €
	Excédent de fonctionnement final		539 518,88 €

Détail des réalisations de l'exercice 2016 :

I – INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Remboursement capital dette 102 956,95 €
 - Amortissement subventions 31 827,88 €
 - Travaux
 - Assainissement divers 36 999,36 €
 - Station épuration 4 620,00 €
 - Créances sur particuliers SAUR 6 936,56 €
- Recettes
 - TVA s/ immobilisations 6 936,56 €
 - Créances sur particuliers SAUR 6 936,56 €
 - Amortissements 179 652,26 €

II - FONCTIONNEMENT

○ Dépenses		
Charges à caractère général	33 694,64 €	
Charges financières	31 123,35 €	
Dotations aux amortissements	179 652,26 €	
○ Recettes		
Produit de la surtaxe	276 021,95 €	
Prime pour épuration	24 446,00 €	
Subventions transférées	31 827,88 €	
Remboursement assurance	5 451,80 €	

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 607 066,25 €.

L'excédent de la section d'investissement s'élève à 216 453,78 € avant reprise des restes à réaliser et l'excédent de la section de fonctionnement à 539 518,88 €.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Assainissement, ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES DU COI

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	-442 437,02 €	Reprise du résultat	
Réalisations exercice 2016			
Dépenses		Dépenses	
Recettes		Recettes	
Résultat investissement		Résultat de fonctionnement	
Résultats			
Déficit	442 437,02 €	Affectation à l'investissement	€
Excédent de fonctionnement final			0 €

Suite à la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et en application des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Actions de développement économique » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sur le plan budgétaire et comptable, les budgets annexes des zones d'activité économique – ZAE - doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan de sortie des budgets annexes clos sont intégrés dans les comptes du budget principal. Le résultat reporté de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté de la section d'investissement sont également repris au budget principal de la commune.

Puis, il sera procédé par voie de procès-verbal à la mise à disposition, à Vals de Saintonge communauté, de l'intégralité des réseaux (voirie, électricité, ...) ainsi qu'au transfert des contrats affectés à cette activité dont le contrat d'emprunt en cours suivant :

- Contrat n° MPH231613EUR pour un capital restant dû de 63 024,77 €.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe Zones industrielles.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour : 20 Contre : 5 Abstentions : 2

N° 14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	119 628,84 €	Reprise du résultat	0 €
Réalisation exercice 2016			
Dépenses	262 965,70 €	Dépenses	336 816,50 €
Recettes	143 336,86 €	Recettes	371 780,54_ €
Résultat investissement	-119 628,84 €	Résultat de fonctionnement	34 964,04 €
Résultats			
Déficit		Affectation à l'investissement	
		Excédent de fonctionnement final	
		34 964,04 €	

Outre les écritures de variations de stocks les mouvements de l'exercice sont les suivants :

I – INVESTISSEMENT

- Dépenses
- Remboursement capital dette 225 000,00 €

II - FONCTIONNEMENT

○ Dépenses	
Aménagement terrains	37 451,76 €
Frais financiers	513,94 €
Reversement excédent budget principal	155 000,00 €
○ Recettes	
Produit des ventes de terrains	333 300,00 €

La totalité des terrains est vendue et l'emprunt remboursé.

Suite à la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et en application des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Actions de développement économique » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sur le plan budgétaire et comptable, les budgets annexes des zones d'activité économique – ZAE - doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan de sortie des budgets annexes clos sont intégrés dans les comptes du budget principal. Le résultat reporté de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté de la section d'investissement sont également repris au budget principal de la commune.

Puis, il sera procédé par voie de procès-verbal à la mise à disposition, à Vals de Saintonge communauté, de l'ensemble des réseaux (voirie, électricité, ...) ainsi qu'au transfert des contrats affectés à cette activité.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Zone industrielle GRENOBLERIE 2.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25)**

Pour : 20 Contre : 5 Abstentions : 2

**N° 15 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE
ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Reprise des résultats 2015			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Reprise du résultat	- 321 929,22 €	Reprise du résultat	
Réalisation exercice 2016			
Dépenses		Dépenses	700 000,00 €
Recettes	321 929,22 €	Recettes	700 000,10 €
Résultat investissement	321 929,22 €	Résultat de fonctionnement	0,00 €
Résultats			
Déficit		Affectation à l'investissement	
Excédent de fonctionnement final			

Outre les écritures de variations de stocks, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

II - FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Reversement excédent budget principal 378 070,88 €

- Recettes
 - Produit des ventes de terrains 700 000,00 €
 - Produits divers 0,10 €

L'intégralité de la zone a fait l'objet d'une concession d'aménagement auprès de la SEMDAS pour un montant de 700 000 €.

Suite à la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et en application des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Actions de développement économique » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sur le plan budgétaire et comptable, les budgets annexes des zones d'activité économique – ZAE - doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan de sortie des budgets annexes clos sont intégrés dans les comptes du budget principal. Le résultat reporté de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté de la section d'investissement sont également repris au budget principal de la commune.

Puis, il sera procédé par voie de procès-verbal à la mise à disposition, à Vals de Saintonge communauté, de l'ensemble des réseaux ainsi qu'au transfert des contrats affectés à cette activité, contrat de concession d'aménagement ainsi que la garantie d'emprunt consentie par la commune.

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif du budget annexe Zone industrielle GRENOBLERIE 3
- de clôturer le budget annexe Zone industrielle GRENOBLERIE 3 au 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25)**

Pour : 20 Contre : 5 Abstentions : 2

Mme la Maire réintègre le Conseil municipal.

M. Chappet : « Madame la Maire, les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes ont été adoptés à la majorité. »

Mme la Maire : « Merci beaucoup. Nous allons reprendre le déroulement du Conseil et voter l'affectation des résultats 2016. Je passe la parole à M. Guiho. »

M. Guiho : « Donc en ce qui concerne l'affectation des résultats 2016, pour le budget principal de la Ville, nous avons :

Un excédent de fonctionnement de 1 984 000 €

Un déficit d'investissement de 857 800 €

Des restes à réaliser qui représentent un solde de – 392 792 €.

Donc, nous proposons d'affecter au financement de la section d'investissement l'excédent pour 1 250 595 € au compte 10 68

120 719 € au compte 10 69

D'affecter au compte 002 l'excédent reporté soit 613 142 €. »

Mme la Maire : « Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée.

N° 16 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGETS PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - excédent de fonctionnement de 1 984 457,24 €,
 - déficit d'investissement de 857 803,59 €,
 - état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Soldes
593 604,04 €	200 812,00 €	- 392 792,04 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2017 le résultat comme suit

- Affectation au financement de la section d'investissement :
 - o compte 1068 pour 1 250 595,63 €
 - o compte 1069 pour 120 719,28 €,
- Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 613 142,33 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (21)

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 7

N° 17 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE THERMES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Donc :

l'excédent de fonctionnement de 197 501 €

Déficit d'investissement 359 000 €

Solde sur reste à réaliser : 161 581 €

Nous proposons d'affecter au financement de la section d'investissement :

Pour le compte 1068 et pour 197 501,84 € »

Mme la Maire : « Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 197 501,84 €,
 - o déficit d'investissement de 359 083,40 €,
 - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
194 995,44 €	356577,00 €	161 581,56 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2017 le résultat comme suit

- Affectation au financement de la section d'investissement :
 - o compte 1068 pour 197 501,84 €

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)
Pour : 21 Contre : 5 Abstentions : 2

N° 18 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Donc, sur ce budget annexe :
Nous proposons d'affecter au financement de la section d'investissement :
l'excédent de fonctionnement de 115,93 € sur le compte 1068 »

Mme la Maire : « Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 115,93 €,
 - o déficit d'investissement de 115,93 €,
 - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Soldes
0 €	0 €	0 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2017 le résultat comme suit

- Affectation au financement de la section d'investissement :
 - o compte 1068 pour 115,93 €.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)
Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 19 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Nous avons observé :
Un excédent de fonctionnement de 387 125 €
Un déficit d'investissement de 331 €
Un solde de restes à réaliser de 125 573 €
Nous proposons d'affecter au financement de la section d'investissement :
Sur le compte 1068 : 125 905,08 €

Et sur le compte 002 l'excédent reporté de 261 220, 24 €. »

Mme la Maire : « Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 387 125,32 €,
 - o déficit d'investissement de 331,60 €,
 - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
125 573,48 €	0 €	- 125 573,48 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2017 le résultat comme suit

- Affectation au financement de la section d'investissement :
 - o compte 1068 pour 125 905,08 €
- Affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 261 220,24 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 20 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE USINES RELAIS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Là, nous avons une délibération un peu particulière, dans le cadre des transferts de compétence. Et donc, de l'application de la loi NOTRe.

Sur le plan budgétaire et comptable, le budget annexe des zones artisanales et économiques doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan sont intégrés dans les comptes du budget principal. Les résultats reportés sont également repris au budget principal de la commune. Donc c'est dans le cadre du transfert de compétence vers la communauté Vals de Saintonge.

Nous avons trois budgets qui sont concernés :

Usines relais : nous n'avons pas d'excédent de fonctionnement, par contre, nous avons un excédent d'investissement de 178 564, 01 € donc nous proposons de clore ce budget au 31 décembre 2016 et d'affecter le résultat d'investissement au budget principal de la Ville pour le compte 001 pour le même montant que l'excédent d'investissement. »

Mme la Maire : « Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 0 €,
 - o excédent d'investissement de 178 564,01 €,
 - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Soldes
0 €	0 €	0 €

- considérant la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et en application des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Actions de développement économique » à compter du 1^{er} janvier 2017,
- considérant que sur le plan budgétaire et comptable, les budgets annexes des zones d'activité économique – ZAE - doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan de sortie des budgets annexes clos sont intégrés dans les comptes du budget principal. Le résultat reporté de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté de la section d'investissement sont également repris au budget principal de la commune,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter au Budget primitif Ville 2017 le résultat comme suit
 - Affectation au compte 001 de l'excédent reporté soit 178 564,01 € ;
- de clôturer le budget annexe Usines relais au 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

N° 21 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Même exercice,

L'excédent de fonctionnement constaté sur cette zone est de 4 362,82 €.

L'excédent d'investissement de 63 024,77 €.

Là aussi, nous proposons de clôturer ce budget au 31 décembre 2016 et d'affecter les résultats observés ci-dessus à la section d'investissement sur le compte 001 pour 63 024,77 € et à la section de fonctionnement sur le compte 002 pour 4 362,82 €.

Mme la Maire : « Y a-t-il des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 4 362,82 €,
 - o excédent d'investissement de 63 024,77 €,
 - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Soldes
0 €	0 €	0 €

- considérant la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et en application des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Actions de développement économique » à compter du 1^{er} janvier 2017,
- considérant que sur le plan budgétaire et comptable, les budgets annexes des zones d'activité économique – ZAE - doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan de sortie des budgets annexes clos sont intégrés dans les comptes du budget principal. Le résultat reporté de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté de la section d'investissement sont également repris au budget principal de la commune,

il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter au Budget primitif Ville 2017 le résultat comme suit :
 - affectation au compte 001 de l'excédent reporté soit 63 024,77 € ;
 - affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 4 362,82 € ;
- de clôturer le budget annexe Zones industrielles au 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 21 Contre : 5 Abstentions : 2

**N° 22 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE
ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Dernière délibération sur la clôture de ces comptes Zone industrielle.

L'excédent de fonctionnement : 34 964,04 €.

Pas d'excédent d'investissement.

Donc nous proposons au Conseil municipal de procéder à la clôture du budget annexe Zone industrielle Grenoblerie 2 au 31 décembre 2016 et d'affecter sur le budget principal de la Ville l'excédent observé dans la section de fonctionnement pour le compte 002 pour 34 964,04 €.

Mme la Maire : « Y a-t-il des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

- après avoir adopté le Compte administratif 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :
 - o excédent de fonctionnement de 34 964,04 €,
 - o état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Soldes
0 €	0 €	0 €

- considérant la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et en application des articles L.5214-16 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence « Actions de développement économique » à compter du 1^{er} janvier 2017,
- considérant que sur le plan budgétaire et comptable, les budgets annexes des zones d'activité économique – ZAE - doivent être clôturés et dissous au 31 décembre 2016. Les soldes des comptes du bilan de sortie des budgets annexes clos sont intégrés dans les comptes du budget principal. Le résultat reporté de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté de la section d'investissement sont également repris au budget principal de la commune,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'affecter au Budget primitif Ville 2017 le résultat comme suit :
 - affectation au compte 002 de l'excédent reporté soit 34 964,04 € ;
- de clôturer le budget annexe Zone industrielle GRENOBLERIE 2 au 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 21 Contre : 5 Abstentions : 2

Mme la Maire : « Nous allons passer maintenant au vote des taux de fiscalité pour l'année 2017. Et donc vous reprenez le document du Conseil et je passe la parole à M. Guiho. »

N° 23 – TAUX DE FISCALITÉ 2017

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

L'article L2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Le BP 2017 est élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

- Taxe d'habitation 12,21 %
- Taxe foncière/bâti 29,08 %
- Taxe foncière/non bâti 54,32 %

M. Guiho : « Pour établir le budget primitif 2017, qui vous sera proposé dans la suite du déroulé du Conseil municipal, nous avons pris la décision de proposer au Conseil municipal de maintenir les taux des trois taxes qui sont présentes derrière moi.

Taxe d'habitation : 12,21 %

Taxe foncière/bâti : 29,08 %

Taxe foncière/non bâti : 54,32 %

Mme la Maire : « Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. Je souligne que malgré un budget extrêmement difficile, particulièrement par l'endettement de la Ville et de la baisse des dotations, nous continuons à ne pas augmenter les taux de fiscalité. Nous passons maintenant au gros morceau de ce Conseil avec le budget primitif 2017. Je passe à nouveau la parole à Monsieur Matthieu Guiho qui a beaucoup de travail ce soir. »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23)

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 5

N° 24 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL VILLE ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Nous enchaînons donc, sur la projection 2017, budget principal de la Ville. Conformément au débat d'orientation budgétaire que nous avons présenté le 2 février 2017, nous avons établi un budget primitif 2017 qui prend comme axe majeur de travail, la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un exercice de style de plus en plus difficile pour maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Et puis, l'axe sur lequel on va s'atteler au cours des prochains exercices et sur l'exercice 2017, déjà, c'est bien évidemment, réduire l'encours de la dette. En réduisant l'encours de la dette, on va réduire ce qui pèse sur la Ville et donc, être en mesure avec les CAF dérogées dans les années prochaines de continuer à honorer nos engagements. C'est un engagement fort, vous le verrez dans la construction de ce budget 2017.

Intéressons-nous maintenant, à la section de fonctionnement pour 2017.

En recettes voici les éléments qui ont été retenus pour élaborer le budget primitif :

• Atténuation de charges :	1 000 €
• Produit de service du domaine des ventes stable à :	202 000 €
• Impôts et taxes en prenant en compte le maintien des taux qui a été voté :	5 367 574 €
• Dotations et participations :	1 918 000 €
• Autres produits de gestion courante :	99 000 €
• Produits exceptionnels :	5 000 €
• Opérations d'ordres :	19 000 €

Nous reprenons donc le résultat 2015 qui s'établit à 652 469 € et vous avez le détail ci-dessous, mais on vient de le voir il y a quelques minutes. Quand on zoome sur la partie dotation et participation le fait majeur sur l'exercice 2017, sur nos estimations, c'est la prise en compte pour la nouvelle année de la baisse des dotations, puisque la dotation forfaitaire, selon nos estimations, serait établie à 913 000 € contre 1 M€ en 2016, donc une baisse de l'ordre de 90 000 € attendue sur 2017.

Dotation de solidarité rurale nous projetons la même enveloppe : 432 400 €, Saint-Jean-d'Angély étant un centre-bourg rural, il n'y a pas de raison que cette dotation soit revue à la baisse et la dotation nationale de péréquation de façon identique : 150 000 €, dans cette estimation 2017.

Soit un total des dotations à 1 495 970 €. Donc, vous voyez la baisse constante de ces dotations qui pèsent sur le budget.

Les autres dotations : Nous avons 233 369 € de compensation au titre des exonérations fiscales.

Toujours des aides dans le cadre de certains dispositifs d'emplois aidés, pour 94 600 €.

Nous avons le FNADT qui participe pour 36 412 € à l'opération dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.

Et puis, nous avons des participations comme je vous l'ai présenté pour le compte administratif 2016, de la région, du département, de la communauté de communes, dans le cadre du sport et de la culture.

Les taxes d'habitation et les taxes foncières représenteront 5 367 000 €, environ, de recette sur l'exercice budgétaire 2017, avec une ventilation qui est présentée au tableau derrière moi. Les bases ont légèrement évolué donc, vous avez les bases, mais les produits :

sur la taxe d'habitation :	1 137 000 €
sur la taxe d'habitation logement vacant :	35 000 €
sur le foncier bâti :	2 791 000 €
sur le foncier non bâti :	53 000 €

Pour établir un produit fiscal de 4 017 149 €.

Donc, elle représente, comme c'est mentionné environ 49 % des recettes totales du budget principal de la Ville.

L'attribution de compensations. Nous avons eu une notification d'un montant provisoire à 1 103 154 €, avec l'intégration, désormais de ce nouveau transfert de compétence à la communauté de communes. Nous allons donc, déduire ce montant provisoire de 126 529 €, qui est le montant estimé par la dernière réunion de la CLET dans le cadre du transfert des zones vers la CdC puisqu'ils reprennent notamment les emprunts et aussi à leur charge, certaines charges qui pèsent sur les budgets annexes. Donc, ça a été évalué en termes de transfert de compétence et donc, de transfert de charges à 126 529 € qu'il faudra cependant valider dans les prochains mois par la CLET et donc, l'attribution de compensation 2017 est évaluée à 976 625 €.

Nous conservons le niveau de taxe sur les divers autres produits fiscaux :

Taxe sur pylône :	6 800 €
TNPE :	80 000 €
Droit de mutation :	140 000 €
Droit de place :	51 000 €
FPIC :	96 000 €

Produit de services et du domaine, c'est tout ce qui concerne les prestations fournies à la population : l'école de musique, la médiathèque, le musée, la redevance du domaine public, les cimetières, les horodateurs. Tous ces produits sont estimés aujourd'hui, à 202 681 € et les autres produits de gestion courante à pratiquement 100 000 € (99 556 €). Ils comprennent : les loyers, les revenus des affermages (terres et aires de camping-car) les participations des agents aux chèques déjeuner, refacturation de la taxe ordures ménagères aux locataires notamment.

Les dépenses totales sont donc d'un montant de 7 712 543 €, constituées en termes de pourcentage et de volume par :

Le salaire des agents :	52,41 %
Les dépenses à caractère général :	20 %
Les dépenses à caractère gestion courante :	13 %
Les intérêts de la dette :	3,64 %

En chiffres pour les principaux, on ne va pas tous les passer, je répondrai aux questions s'il y en a :

Les dépenses à caractère général : 1 543 000 €

Charges de personnel : 4 042 000 € en légère augmentation essentiellement dus aux grilles de rémunération et aux bonifications et avancement de carrière naturelle de nos agents.

Atténuation de produits : 15 500 €

Dépenses imprévues, c'est important à ce stade de la construction budgétaire. Nous sommes en mesure de doter l'enveloppe de dépenses imprévues de : 232 000 €

Les opérations d'ordres, essentiellement amortissements, 512 000 €

Autres charges de gestion courante : 1 016 000 €

Charges financières : 281 000 €

Charges exceptionnelles : 45 000 €

Dotations provisions : 25 000 € pour l'emprunt à risques. Pour nous amener à une dotation sur cet emprunt à risques à 100 000 € sur l'exercice 2017.

La répartition au travers d'un graphique derrière moi. Je l'ai présentée sous forme de tableau, vous l'avez sous forme de graphique. C'est hors autofinancement et donc, les charges de personnel pèsent sur 52 % et puis vous avez ensuite les autres postes qui sont représentés.

Si on rajoute l'autofinancement qui est de 553 562 € aux dépenses, nous avons des charges de personnel qui représentent un tout petit moins de 50 %.

C'est une autre lecture qu'on vous donne ce soir de l'appréciation des masses en termes de dépenses sur le budget. Sachant que c'est la première présentation qui est demandée.

L'autofinancement provient de la différence entre les recettes et les dépenses et à ce stade de la construction budgétaire, avec une enveloppe de dépenses imprévues de 263 000 €, l'autofinancement est de 53 762 €.

Sur la section d'investissement, nous avons donc la reprise des résultats et des restes à réaliser et affectés. Au total : 1 451 407 € répartis sur :
593 000 € de restes à réaliser en dépenses
857 803 € de solde reporté.
Et reprises des dettes à réaliser sur la section recettes : 200 812 €
Et mise en réserve : 1 250 595 €.

Les nouveaux crédits sur 2017 :

Vous avez un tableau emploi/ressources ou dépenses/recettes.

Sur la partie dépenses :

le remboursement du capital de la dette pèsera sur le budget d'investissement pour 1 150 000 € en 2017.

Nous avons 112 000 € de dépenses imprévues à ce stade-là, aussi, de la construction budgétaire.

Des travaux sur les bâtiments de 269 500 €.

Des travaux de voirie pour 207 000 €.

Des acquisitions, notamment, d'œuvres, d'instruments de musique, de mobiliers... Pour 86 000 €.

Autres travaux pour 159 035 €.

Les opérations d'ordres sont de 167 555 € ce qui nous donne pour les nouveaux crédits 2017, une projection à 2 151 385 €

Reprise des résultats, le petit astérisque précise qu'on reprend les résultats des sections d'investissement des zones transférées pour 241 588 €.

Le fonds de compensation de la TVA est estimé à 61 600 €.

La subvention du département 1 432 €.

Cession d'immobilisation 431 000 €.

Taxe d'aménagements : 26 500 €.

Subvention de la DRAC : 5 200 €

Et à l'heure où je vous parle, nous prévoyons d'emprunter une somme de 170 000 €, traduction très concrète du signe de désendettement qu'on va enclencher sur 2017 avec un emprunt qui ne sera que de 170 000 €.

L'autofinancement abonde donc cette section d'investissement pour 553 762 €.

Les opérations d'ordres : 660 300 €.

Ce qui nous donne un total de recettes qui égale le total des dépenses.

Le budget 2017, donc : Maîtrise des dépenses de fonctionnement, vous voyez que nous sommes dans une réelle maîtrise. Il n'y a pas d'évolutions notables des dépenses de fonctionnement par rapport à 2016, nous sommes même, sur certains postes, en diminution. Conscients qu'il faut retrouver des marges de manœuvre en termes de dégagement de la CAF et par voie de conséquence, sur l'autre volet qui est l'investissement, nous souhaitons désendetter la Ville surtout et avoir un recours à l'emprunt à hauteur de 170 000 €.

Les données synthétiques du budget :

En fonctionnement vous avez un autofinancement dégagé de 553 000 €

Avec dépenses/recettes qui sont mentionnées, mais qu'on a déjà évoquées.

En investissement, les crédits reportés de 2016 : 201 000 €

et l'affectation 1 251 000 €.

Sur les budgets annexes :

On a la reprise des budgets annexes, tel que ça a été mentionné tout à l'heure.

Nous y ajoutons les recettes 2017, les opérations d'ordres et l'emprunt pour arriver à 3 603 000 € sur le budget.

Voilà, un tableau récap aussi :

Crédits reportés 694 000 €.

Reprise des résultats 857 803 €. C'est nouveau, c'est dans le cadre de la loi NOTRe, on a de nouvelles exigences.

Dépenses d'équipement 2017 prévues : 721 124 €.

Remboursement du capital de la dette : 1 150 000 €.

Dépenses imprévues à ce stade : 112 406 €.

Opérations d'ordres : 167 000 €.

Total des dépenses : 3 602 000 €.

Le petit tableau que l'on avait tout à l'heure et qui est donc projeté pour 2017 :

Dépenses réelles de fonctionnement : 954 €.

Recettes réelles de fonctionnement : 1 022 €. Avec la comparaison, mais, pardon, c'est toujours pareil, par rapport aux villes de la strate, mais on pourrait critiquer un peu la donnée. On compare du 2017 à du 2015, donc, forcément, pour avoir les statistiques de la strate, il faut d'abord agréger toutes les données, elles ne sont pas encore disponibles.

Dotations globales attendues : 185 €.

Produits des impositions directes : 497 €.

Dépenses d'équipement brutes : 89 €.

Et au 1^{er} janvier, la dette est de : 230 €.

Ce qu'il est intéressant de voir, c'est qu'effectivement, au 1^{er} janvier, la dette est juste en dessous des 10 000 000 €, avec la proposition qui vous est faite ce soir, en termes de construction de la section d'investissement pour le budget principal de la Ville, l'encours au 31 décembre 2017, passerait en dessous des 9 M€, donc 8 961 270 € et la dette par habitant estimée serait de 1 108 €, donc il y a un réel effort déjà enclenché sur 2017, pour réduire notre endettement.

L'endettement consolidé s'établirait donc au 1^{er} janvier 2017 – C'est un peu une répétition – à 12 594 000 € avec l'ensemble des budgets qu'on a déjà parcourus.

La structuration de notre endettement sur le budget principal de la Ville, c'est aussi un petit peu nouveau. On ne joue pas aux dames, on n'a pas placé les pions pour jouer aux dames, donc, là, c'est la classification selon deux critères :

Le risque sur les emprunts et la charte Gissler. Vous voyez que 80 % de l'encours de la dette, du budget principal de la Ville est jugé sans risque, classé en 1A, pour 7 981 000 €, et nous avons, par contre, 20 % qui est classé en risques plus élevés et c'est l'emprunt adossé au franc suisse, pour lequel nous nous provisionnons chaque année. Aujourd'hui, au regard des taux qui sont ceux pratiqués actuellement, il n'y a pas de risque, nous sommes en dehors de la zone de risque, mais sur un emprunt qui doit s'établir jusqu'en 2021, on peut avoir encore des évolutions de taux qui fassent que cet emprunt-là, repasse dans une zone risquée et donc, on utilisera, à ce moment-là, si c'est le cas, les provisions qu'on a réalisées depuis trois et quatre ans, avec cette nouvelle proposition de provisions qui est annoncée dans ce budget primitif.

On vous propose donc de regarder un peu la consolidation des budgets en section investissement/fonctionnement, pour voir que :

Le budget principal on en a parlé.

Le budget commercial : 57 000 € d'investissement, 22 000 € de fonctionnement.

Les thermes : 582 000 € d'investissement, 56 000 € de fonctionnement.

Éden : 2 532 000 € d'investissement, 38 320 € de fonctionnement.

Les Transports : 10 000 € d'investissement, 41 000 € de fonctionnement.

L'eau : 674 000 € d'investissement, 622 000 € de fonctionnement.

L'assainissement : 967 000 € d'investissement, 834 000 € de fonctionnement.

Lotissement Fontaines du Coi : 450 000 € d'investissement, 457 000 € de fonctionnement.

Ce qui donne des sections d'investissement qui représentent : 8 877 000 €

et des sections de fonctionnement qui représentent : 10 340 000 €. »

N° 25 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE – BÂTIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Pour l'année 2017, le bâtiment commercial :

En fonctionnement, il est prévu en dépenses et recettes 22 685 €

En investissement : 57 753 €.

Donc un montant total du budget annexe bâtiment commercial pour 2017 : 80 438 €

Sur ce budget l'encours de la dette est de 111 687 € et c'est un emprunt qui, aujourd'hui, est non risqué, classé 1 A, à taux fixe ou variable bordé, donc charte Gissler AA. »

N° 26 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE – LES THERMES

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Les thermes :

En fonctionnement, dépenses et recettes 56 000 € de prévus sur 2017.

Et l'équilibre du budget d'investissement prévu dans les documents s'établit à 582 000 €.

Montant global : 638 589 € sur du budget annexe.

L'encours de la dette sur ce budget des thermes est de 161 212 €.

Et donc, on retrouve, là aussi un emprunt à risques, puisque l'emprunt à risques était un emprunt qui abondait, qui irriguait différents budgets. Tout à l'heure je vous l'ai donné sur la partie budget principal et là, il est classé 6 F. »

N° 27 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE – SALLE DE SPECTACLE ÉDEN

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Spectacle Eden :

Un budget de fonctionnement prévu de : 38 320 €.

Des dépenses et recettes en investissement : 2 352 000 €.

Soit un budget total annexe Eden de 2 571 000 €. »

N° 28 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Les transports :

Un budget de fonctionnement établi à 41 786 €.

Budget d'investissement établi à 10 176 €

Soit un montant global du budget annexe transports à 51 962 €

Un encours de 30 000 € au 1^{er} janvier et une charte Gissler qui classe l'emprunt en 1 A, risques faibles. »

N° 29 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE - EAU

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « L'eau :

En fonctionnement, dépenses et recettes 622 420 € – les recettes venant plutôt, je vous le rappelle de la surtaxe sur l'eau.

Le budget de section investissement : 674 000 €.

Soit un montant global sur le budget annexe eau de 1 296 000 €

Encours de la dette 1 742 873 € et on a certains emprunts pour la grande majorité, classés en 1 A : 1 291 000 € et on a 451 000 € classés en 3E, donc, plus risqués.

N° 30 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Assainissement :

Dépenses recettes de la section de fonctionnement : 833 919 €
investissement, le budget : 967 148 €

Montant global de ce budget annexe : 1 801 067 €

Nous avons un encours global de 607 000 € et idem que pour le budget annexe de l'eau, les emprunts : 165 495 € de capital restant dû, jugé sans risque 1A et 445 570 € jugé à risque 3E. »

N° 31 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE – LES FONTAINES DU COI

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

M. Guiho : « Les Fontaines du Coi

C'est la reprise du budget, on est toujours, là, dans une réflexion.

Dépenses recettes de la section de fonctionnement : 457 563 €

Dépenses et recettes sur la section d'investissement : 450 000 €

Soit un montant global du budget annexe Fontaines du Coi : 907 563 €

Voilà, sur la partie, présentation 2017. »

Mme la Maire : « Y a-t-il des questions par rapport à ce budget primitif 2017 ? M. Caillaud ?

M. Caillaud : « Les chiffres principaux de votre budget, nous constatons que les recettes sont estimées à 7 613 000 € sans tenir compte du résultat 2016. Et que les dépenses sont à 7 712 000 €, amortissement compris. Le solde négatif ressort donc à 99 000 €. Il faut dire que vous avez déjà provisionné en quelque sorte, 232 000 € de dépenses imprévues, ce qui nous semble trop important, eu égard à votre budget. Vous prévoyez aussi des charges exceptionnelles pour 45 000 €, les dépenses de personnel sont en augmentation de 100 000 €, ainsi que les autres charges de gestion courante. D'ailleurs, sur ce poste, il y a deux astérisques qui ne renvoient à rien dans les commentaires. D'une façon générale, nous aurions souhaité un peu plus d'explications sur les dépenses courantes, comme vous l'avez fait sur les recettes. Vous avez bien détaillé les recettes et là, on n'a pas beaucoup d'explication, si ce n'est à reprendre tous les détails qui sont dans le dossier annexe que nous avons eu. Du côté des investissements, compte tenu des résultats, vous êtes tenu à

ne prévoir que l'essentiel, malgré les cessions du camping du Coi et la reprise des résultats des zones annexes. Mais nous pensons que là aussi, il peut y avoir des investissements non urgents, qui pourraient peut-être être remis à plus tard. Dans ces conditions, nous nous abstenons sur votre budget. »

M. Chauvreau : « Avant d'intervenir, je voudrais avoir deux précisions, sur deux lignes qui ont attiré notre attention sur les dépenses d'investissement. Le site Internet de la Ville, on met 14 000 € dans la machine, si on comprend bien, le prestataire qu'on a choisi... Enfin, que vous avez choisi.

Mme la Maire : « C'est celui que vous avez choisi. »

M. Chauvreau : « Mais enfin, vous choisissez un prestataire qui vous explique qu'il va faire des choses merveilleuses pour le site de la Ville... »

Mme la Maire : « Non, non, non, Matthieu va vous répondre. »

M. Chauvreau : « Enfin bref, vous me répondez après. On remet encore 14 000 €. On constate. Et deuxième ligne qui a attiré notre attention, c'est le véhicule C3 d'occasion. De quoi s'agit-il ? Est-ce qu'il s'agit de renouveler les véhicules de fonction de certains agents municipaux qui sillonnent les rues de la Ville, avec des véhicules qui sont effectivement, en très, très mauvais état, et qui renvoient une image qui n'est pas forcément très glorieuse de la Ville. Il s'agit de quoi ? C'est quoi ce véhicule ? »

M. Guiho : « Donc, concernant l'informatique, il y a une confusion. Effectivement, au cours de l'année 2016 on a fait le choix d'externaliser tout ce qui est prestation et maintenance informatiques, nous avons donc adhéré à ce qui s'appelait "le syndicat informatique de Charente-Maritime", à Soluris, qui nous a permis de faire une économie, au passage, de 20 000 €, et par contre, en ce qui concerne la partie Internet, nous avons hérité d'une certaine situation, puisque nous avons un hébergeur qui a été choisi par la précédente équipe et qui ne répond plus à rien, qui n'est pas en capacité de remettre le site en activité. Nous sommes comme vous, nous constatons une incompétence de ce prestataire-là, ça n'a que trop duré, donc, nous avons fait le choix, en 2017, de refaire le site Internet de la Ville. Pour la C3, effectivement c'est le remplacement, pour être très précis, de la Xzara, qui est utilisée par les agents pour se déplacer en formation ou autre. Donc, c'est un renouvellement du parc qui vieillit, on en a conscience. »

M. Chauvreau : « C'est le véhicule qui est utilisé par les... »

M. Guiho : « Un des véhicules de la flotte qui est présente sur la collectivité depuis des années. »

M. Chauvreau : « Que vous utilisez, vous ? »

M. Guiho : « Non, non, pas nous, les agents, pour se déplacer quand ils vont en formation, quand ils vont à différentes réunions. »

M. Chauvreau : « D'accord, parce qu'il y a franchement quelque chose à faire sur les C15, les Partner, Enfin, les véhicules, franchement... »

M. Guiho : « D'accord, mais vous connaissez comme moi, le budget de la Ville. »

M. Chauvreau : « Oui, mais quitte à mettre 12 000 €, remettez 12 000 € dans plusieurs véhicules qui seraient à niveau. Franchement, quand je vois certains agents se déplacer, ça renvoie une image qui est une mauvaise image et en plus, les agents qui travaillent dans ces conditions, ne sont pas

forcément flattés dans l'exercice de leur mission et franchement, ils le mériteraient. Je poursuis. Le compte administratif de 2016 montre clairement que votre précédent budget a été bouclé grâce aux excédents des Zones industrielles et Grenoblerie 2 et 3. Excédents qui doivent être mis à l'actif des différentes équipes qui se sont succédé, comme vous semblez souvent l'oublier. On ne peut pas retenir uniquement le négatif des précédentes équipes et rendre à César ce qui est à César. Il ne s'agit pas, après, d'être dans la polémique, mais sans ces produits exceptionnels, le résultat de clôture aurait été négatif. Et comme nous l'indiquions lors du DOB, la CAF nette de la Ville aurait été, elle aussi, négative. Ça a été dit tout à l'heure. La construction du, pourtant modeste, budget 2017, s'appuie sur ce même principe, consistant à dilapider les quelques marges de manœuvre qu'il nous reste, pour financer des opérations qu'on peut qualifier de douteuses et qui génèrent de nouveaux coûts. Nous y reviendrons dans quelques instants. Pour autant, nous saluons le maintien des taux de fiscalité qui sont, hélas, toujours trop élevés et je pense à la taxe sur le foncier bâti et qui continue, hélas, à dissuader certaines acquisitions foncières sur notre Commune. Nous observons aussi votre intention louable à vouloir désendetter la Ville, mais nous sommes cependant très sceptiques quant aux orientations que vous prenez. Si tous les ans, nous soulignons l'absence de visibilité budgétaire sur plusieurs années, aujourd'hui, le budget 2017 est marqué par une orientation claire et limpide : il s'agit de gérer 2017 à la petite semaine et surtout, comme d'habitude, sans aucune vision sur le long terme. Plusieurs éléments d'inquiétude pour illustrer ce propos. Malgré le transfert de plusieurs compétences à la CdC, vos charges de personnel ne cessent de progresser. Cette année encore, elles augmentent de presque 2,5 %, et selon nous, le service rendu aux Angériens, ne cesse de se dégrader. De manière constante, vos recettes diminuent, quand, dans le même temps, vos dépenses augmentent. Donc, il ne faut pas être un génie pour comprendre qu'à un moment donné, ça va coïncider. Votre cavalerie budgétaire est en train d'atteindre ses limites. Car, si 2017 devrait être compliqué à boucler, 2018 sera l'année de l'impasse budgétaire. Par ailleurs, vous nous indiquez, en section d'investissement, je vous cite : " Elle comprend les dépenses et les recettes liées aux projets de la Ville à moyen et long termes ", franchement, on s'est demandé si vous étiez dans la blague et surtout, de quel projet, de quelle recette vous nous parliez. Car s'il s'agit des travaux de restauration de l'Abbaye, c'est une très bonne chose et on invite cette majorité à poursuivre dans cette direction. Ce qui l'est un peu moins, c'est la gestion que vous en faites à travers l'usine à gaz que vous avez créée, hors de contrôle, avec un projet incompréhensible et qui a réussi l'exploit, d'effrayer les financeurs institutionnels. Aujourd'hui encore, vous êtes incapables de présenter un projet de budget cohérent, raisonnable et qui soit acceptable par ces institutionnels. S'agissant de la salle de spectacle Eden, nous ne connaissons toujours pas votre compte d'exploitation prévisionnel et surtout son coût de fonctionnement, voire son déficit, qui sera fatalement supporté par les finances municipales. Concernant les engagements que vous faites supporter par l'EPF (Établissement Public Foncier), qui, à terme, demandera à la Ville son remboursement, la question est : "Comment ferez-vous quand on va vous présenter la facture ? " Sauf s'il y a un acquéreur, mais... Oui ? Idem, sur votre délire thermal. Exhumé des cartons, pourtant un excellent projet, mais, il y a de ça vingt ans, vous arrivez vingt ans trop tard, qui continue encore à engloutir des milliers d'euros pour rien. Et je ne parle pas des recettes générées par le terrain synthétique, ni la cantine numérique, où on observe encore, dans le budget 2017, une subvention de 8 000 € accordée, et encore moins vos exploits sur la gestion informatique, on en a parlé tout à l'heure, qui représente toutes, de nouveaux coûts supportés par la collectivité. Dans ces conditions, et ce sera ma conclusion, pour la troisième année consécutive, nous sommes placés sur le réseau d'alerte des finances locales et nous ne voyons pas en quoi, vos propositions budgétaires, en trompe-l'œil, sont de nature à nous rassurer et rassurer les services de l'État. Malgré nos nombreuses mises en garde, vous poursuivez dans cette fuite en avant, à l'image de certains élus qui vivent dans le déni permanent. Nous sommes sidérés par le manque de lucidité et de réalisme dont vous faites preuve. Et nous sommes surtout très inquiets par la situation délétère que vous êtes en train de créer. »

M. Guiho : « Ça n'amène pas forcément de réponses particulières, sur le transfert des charges, l'augmentation notamment, de la masse salariale se fait de façon naturelle et suite à des

bonifications et à des revalorisations d'indices, donc, vous avez dit tout à l'heure que pour les agents d'être au volant de voitures qui ne soient pas de dernier cri, n'est pas flatteur, oui, nous devons aussi procéder à leur avancement de carrière par le travail qu'ils effectuent et nous, nous appliquons les notes sans dériver. Et par rapport au transfert des charges, effectivement, nous transférons des compétences à la CdC, mais dans ces compétences-là, il n'y avait pas d'agents. Donc, voilà, nous gardons les agents et nous aurons un travail de mutualisation qui sera effectué avec la CdC, pour facturer, par contre, du temps d'agents qui sera supporté par la Ville de Saint-Jean-d'Angély pour l'entretien, notamment des voies, des berges... Voilà, il y aura une recette qui est en cours d'évaluation avec les services de la collectivité. Après vous avez évoqué le fait qu'il faille parfois attribuer certains résultats aux mandatures précédentes, attribuer aussi, à vous, certaines erreurs, la cavalcade sur le site Internet et l'informatique, je vous l'ai expliqué, si vous ne voulez pas comprendre, ce qu'il se passe, moi, je n'y peux rien. Il y a deux choses différentes, il y a une maintenance et un prestataire informatique, au quotidien, pour les agents, pour les réseaux et autres et donc, avec Soluris, on a trouvé une solution efficace qui fait économiser 20 000 € à la Ville et sur la partie site Internet, nous étions dans une impasse, avec un hébergeur, encore une fois, qui nous avez été imposés par la précédente équipe. Vous l'avez aussi mentionné à plusieurs reprises, ce site Internet est bloqué depuis des mois. Ça pénalise aussi les Angériens et les agents, donc, une priorité a été donnée cette année sur cet axe-là. Je pense que tout le monde sera heureux de retrouver un site Internet dynamique, avec un design nouveau et des fonctionnalités nouvelles courant de l'année, ce sont effectivement des choix que l'on fait. Quand vous dites qu'on n'investit pas pour le futur, faire de la voirie, faire des acquisitions, on n'investit pas sur un an, donc, on investit, forcément, sur du moyen et long terme sur certains aspects de notre budget qui est certes, je l'avoue et je l'accorde, restreint, au regard de l'endettement qui est déjà en cours sur la Ville. Ça, c'est un axe fort que je présente et que je vous évoque depuis quelques mois, on se doit de désendetter la Ville, donc, on n'empruntera que 170 000 € pour réduire l'encours. Ça c'est un axe fort, qui effectivement, contraint le budget. Mais là aussi, c'est l'endettement de la Ville de plus de 10 M€, il a été hérité de plusieurs mandats et sur le mandat précédent, aucun effort n'a été fait sur le désendetterment de la Ville. Donc, les 1 230 € par habitant existent depuis plusieurs années et on est au-delà des références de la strate depuis des années. Donc, accordez-nous aussi, l'idée que nous essayons de faire l'effort et de ramener cet endettement dans des normes qui soient plus cohérentes, on en a tous conscience. L'effort, vous l'avez noté, on sera en dessous de 9 M€ au 31/12/2017 et donc à 1 100 € par habitant et on continuera, dans les prochaines années à désendetter la Ville. »

Mme la Maire : « Juste une précision, pour compléter, nous n'avons à ce jour, pas de convention financière avec l'EPF. L'EPF n'a acquis aucun bien pour le compte de la Ville. »

Propos inaudibles d'un élu

Mme la Maire : « Non, non, non. Je veux bien qu'on se laisse effectivement, traiter de tout. Je crois que s'il y a quelque chose qu'on doit nous accorder, c'est la lucidité, contrairement à ce que vous pensez. Nous avons, ainsi que Matthieu Guiho et vraiment, je tiens à le remercier pour la qualité de son travail au quotidien et la qualité de sa présentation ce soir, nous avons hérité d'une situation plus que difficile, parce que la Ville est en réseau d'alerte. Elle l'était déjà, pratiquement, avant que j'arrive, que je sois élue, puisqu'il y avait déjà eu des réseaux d'alerte en 2009 et puis en 2011 et puis en 2014, donc, la situation était quand même, extrêmement difficile déjà depuis plusieurs années. Nous avons hérité d'une situation difficile, avec un endettement, je le rappelle, c'est 1,1 M€ sur un budget d'investissement de 3 M€. C'est énorme ! Je ne sais pas si vous mesurez l'importance de cette dette. À partir de là, nous avons été confrontés à une baisse de dotation. Si vous regardez les tableaux, c'est plus de 450 000 € que nous absorbons depuis 2014 en baisse de dotation. Si aujourd'hui, nous n'avions pas ces baisses de dotations, nous arriverions, effectivement, à fonctionner de façon un peu plus confortable. Nous sommes prudents, nous avons prévu 273 000 € de dépenses imprévues, parce que, justement, nous sommes extrêmement prudents, et nous

n'engageons que les travaux indispensables, parce que nous ne voulons pas que les projets s'arrêtent, nous travaillons à les poursuivre, mais selon des modalités différentes et notamment, en ayant recours à des investisseurs publics ou privés. Si je prends la question de l'Établissement Public Foncier, qui va nous être utile pour la revitalisation et la requalification des bâtiments du cœur de Ville, je prends l'îlot des Bancs, je donnerai mon accord que si nous trouvons un investisseur qui reprend derrière l'EPF, donc, je ne signerai pas de convention avec l'EPF, s'il n'y a pas une convention signée avec un investisseur. Nous sommes à la recherche d'un investisseur, nous en avons deux, nous attendons les dossiers, nous choisirons le plus intéressant et donc l'EPF, non seulement, a la capacité d'acheter, de préempter, de négocier, de démolir, par exemple, tous les travaux de démolition intérieurs seront pris en charge par l'EPF, et de minorer au rachat. Parce que l'objectif de l'EPF, c'est de supprimer les friches industrielles et commerciales. Donc, elle a un budget qui lui permet, non seulement de faire l'avance pour de futurs propriétaires, mais, en plus, elle a la possibilité de faire des travaux de démolition et de nettoyage et aussi de minorer à la revente, donc, c'est bien. C'est une opération que nous voulons mener, mais avec le maximum de sécurité pour les Angériens et donc, nous ne signerons la convention pour l'îlot des Bancs que dès lors que nous aurons l'assurance que l'investisseur privé reprendra derrière à l'EPF, rachètera le bien, une fois qu'il aura été démolé à l'intérieur et le prix minoré. Si je prends la question des lotissements, je passe sur le lotissement du Coi, où nous sommes en pleine réflexion pour trouver une solution. Parce que là, 450 000 € à payer. Pour le moment, ils ne sont toujours pas payés ces 450 000 €, donc, on les transporte, là, sur notre trésorerie depuis qu'il a été acheté, mais pour le moment, on est dans une situation un peu compliquée. Je passe sur le lotissement du Coi, nous n'avons pas les moyens, puisque nous voulons désendetter la Ville, de porter un lotissement. Donc, nous faisons appel à la coopérative vendéenne, nous vendons le terrain à la coopérative vendéenne, qui va construire pour le compte de la Ville, un lotissement prime access, de quinze maisons. Et c'est pareil pour la résidence étudiante, c'est la SEMIS qui s'est substituée à la commune, pour racheter et construire une résidence étudiante de 10 à 15 logements, sachant que l'association "à chacun son toit", note que malgré l'ouverture du nouvel « habitat jeunes », il y a encore une demande forte de logement étudiants, puisque grâce au travail que j'ai mené, quand j'étais vice-présidente de la Région, en charge de l'éducation, il y a quatre BTS et plus de deux centres étudiants sur les deux lycées de la Ville. Pareil pour le projet thermal, nous sommes en négociation et en réflexion pour confier ce projet à un opérateur privé. Parce qu'évidemment, la Ville n'est pas en capacité de porter ce projet. Donc ce n'est pas une lubie, c'est une très grande lucidité et non seulement une lucidité pour gérer au mieux le budget de la Ville dans des conditions plus que difficiles dans lesquelles nous l'avons trouvée et en plus, avec la baisse des dotations de l'État, mais nous continuons à porter des projets et nous continuons à faire avancer la Ville et je dois avouer que c'est avec une certaine satisfaction que je vois, aujourd'hui, une vraie dynamique économique et notamment, industrielle, sur les entreprises de Saint-Jean-d'Angély, puisque, je l'ai dit tout à l'heure, ce sont, à ce jour, quatre projets d'extension, et je ne parle pas de la biscuiterie, qui vont être menés dans les prochains mois. Donc, qui vont amener aussi de l'emploi, mais plus que de l'emploi, c'est de la création de richesse. Et je crois que c'était vraiment essentiel, après trente ou quarante années de baisses continues d'emplois industriels sur Saint-Jean-d'Angély. Nous avons visité Joubert, hier. Joubert, je parle sous le contrôle de Monsieur Bouchet, il y a trois ans, a connu des difficultés sur son approvisionnement en bois d'okoumé et oui, c'est aussi un dossier que j'ai beaucoup aidé, puisqu'avec la région et l'État, on a permis le rachat d'une dérouleuse à peuplier, alors que cette entreprise serait, aujourd'hui, en grande difficulté, mais grâce à cette dérouleuse à peuplier, a fait une très belle année 2016. Donc je voudrais souligner le dynamisme des chefs d'entreprise Angérien, avec de très belles réussites, notamment à l'export. Joubert est dans le top dix des entreprises à l'export de la Charente-Maritime. Donc, voilà, je pense qu'on peut ergoter, on peut critiquer, mais je pense que notre budget 2017 est lucide et adapté à la situation. Le débat étant terminé, nous allons passer au vote. »

M. Caillaud : « Dans le budget annexe d'assainissement, il est prévu la création de réseaux secteur Voyer, pour 100 000 €, c'est quoi ? »

Mme la Maire : « C'est le traitement des rejets du forage. C'est au quartier Voyer, c'est ça ? Oui, oui, c'est une unité de déferrisation expérimentale qui a été installée qui permettra de rejeter l'eau dans la Boutonne et donc qui règle définitivement la question des rejets du forage. Ça marche. Donc, voilà. »

M. Caillaud : « Excusez-moi, mais tout à l'heure, quand j'ai terminé, j'ai dit qu'en ce qui concerne le budget, on s'abstiendrait, mais en fait, je me suis trompé, on votera contre. Mais je tenais à le préciser. »

Mme la Maire : « Bien, oui Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Juste un petit mot. Vous avez une capacité surprenante à travestir la réalité des faits. La Ville, dont les finances sont sur réseau d'alerte, personne ne l'ignore nous en avons parlé, vous êtes dans l'incapacité d'investir, vous faites appel à des investisseurs privés, ou extérieurs, mais vous avez une autosatisfaction surdimensionnée. Je trouve ça, quand même, extraordinaire. »

Mme la Maire : « Je vous en remercie. Donc, nous allons passer au vote. »

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement.

Note de présentation synthétique

BUDGET PRIMITIF

2017

Sommaire

- I - Cadre général du budget
- II - La section de fonctionnement
- III - La section d'investissement
- IV - Les données synthétiques du budget
- V - L'endettement
- VI - La consolidation des budgets

I – Cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 2 février 2017 et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de réduire l'encours de la dette en limitant au minimum le recours à l'emprunt.

Le projet de budget 2017 a été réalisé sur des estimations concernant les dotations de l'Etat.

En effet, à ce jour les données concernant le montant de la dotation globale de fonctionnement ne sont pas transmises par les services de l'Etat.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (médiathèque, musée, école de musique, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses participations en couverture des charges inhérentes à des actions dépassant le cadre communal par d'autres collectivités. Les recettes totales s'élèvent à 8 266 305,19 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 sont les suivants : (à noter sur l'exercice 2014, un montant exceptionnel du chapitre 77 correspondant à l'indemnité du sinistre de l'EDEN).

Chapitres	CA			2017
	2014	2015	2016	Prévisions
Atténuations de charges	3 084,89 €	4 237,49 €	455,31 €	1 000,00 €
Produits des services, du domaine, des ventes	201 814,53 €	292 331,76 €	204 307,06 €	202 680,00 €
Impôts et taxes	5 475 994,07 €	5 642 622,29 €	5 476 266,18 €	5 367 574,00 €
Dotations et participations	2 270 566,63 €	2 136 836,68 €	2 101 324,22 €	1 918 674,00 €
Autres produits de gestion courante	151 847,40 €	130 575,64 €	911 241,87 €	99 556,00 €
Produits financiers	16,73 €	99,39 €	90,27 €	
Produits exceptionnels	1 974 844,15 €	58 332,55 €	152 432,58 €	5 000,00 €
Reprise provisions		100 000,00 €		
Opérations d'ordre	211 835,97 €	6 960,25 €	62 185,97 €	19 352 €
Total budget**	10 290 004,37 €	8 371 996,05 €	8 908 303,46 €	7 613 836,00 €
			Reprise résultat 2016*	652 469.19 €
			TOTAL	8 266 305,19 €

*Reprise résultat 2016 : Budget principal Ville 613 142,33 €, budgets annexes : zones industrielles 4 362,82 € et zone industrielle GRENOBLERIE 2 : 34 964,04 € soit un total de 652 469,19 €.

Les principales recettes sont les suivantes :

1 - Les dotations et participations : 1 918 674 €

Les recettes ont subi de fortes baisses ces dernières années dues à la réduction des dotations versées par l'Etat. Pour 2017, il s'agit d'une estimation en fonction des données connues à ce jour. Le réajustement s'effectuera lors des notifications.

	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	913 570 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	432 400 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	150 000 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 495 970 €

Les autres dotations correspondent :

- aux compensations versées au titre d'exonérations de fiscalité pour un montant notifié de 233 369 € pour 2017,
- à l'aide de l'Etat dans le dispositif des emplois aidés pour 94 600 €
- à la participation du FNADT dans le cadre de la revitalisation du centre bourg pour 36 412 €
- à des participations de la Région, du Département et de la Communauté de communes dans le cadre du sport, et de la culture.

2 – Impôts et taxes : 5 367 574,00 €

Les impôts locaux, la taxe d'habitation et les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, représentent 48,82 % des recettes totales.

- Les taux

Comme indiqué lors du vote du débat d'orientation budgétaire, les taux restent inchangés.

Taxe d'habitation 12,21 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 29,08 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 54,32 %

- Les bases

	Bases 2016	Bases 2017	Variation	Taux	Produit 2017
Taxe habitation	9 191 998 €	9 316 479 €	1,35 %	12,21 %	1 137 542 €
Taxe habitation s/logements vacants	285 381 €	286 521 €	0,40 %	12,21 %	34 984 €
Taxe foncière s/ bâti	9 520 677 €	9 599 000 €	0,82 %	29,08 %	2 791 389 €
Taxe foncière s/ non bâti	98 093 €	98 000 €	-0,09 %	54,32 %	53 234 €
Total produit 2017					4 017 149 €

- Evolution du produit

Produit de la fiscalité Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et non-bâti	Réalizations			Produit 2017
	2014	2015	2016	
	3 932 830 €	4 044 087 €	3 987 811 €	4 017 149 €

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes

L'attribution de compensation instaurée en 2013, lors du passage en TPU, taxe professionnelle unique, évolue en fonction des transferts de compétences à la communauté de communes. Son montant est validé par la CLETC – Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Pour 2017, le montant provisoire s'élève à 1 103 154 € auquel il convient de déduire les charges transférées des zones d'activité économique, le montant est estimé à ce jour à 126 529 €. Le présent budget prend en compte cette réduction qui sera validée par la CLETC dans les prochains mois.

Les autres taxes correspondent : à la taxe sur les pylônes : 6 800 €, à la taxe locale sur la publicité extérieure : 80 000 €, à la taxe additionnelle aux droits de mutation : 140 000 €, aux droits de place : 51 000 € et au reversement par la Communauté de communes de Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 96 000 €.

3 – Produits des services et du domaine : 202 680,00 €

Il s'agit des recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population, école de musique, médiathèque, musée, redevances d'occupation du domaine public, le cimetière, le produit des horodateurs ainsi que la facturation des mises à disposition de personnel notamment à la communauté de communes.

4 – Les autres produits de gestion : 99 556,00 €

Sur ce poste, sont comptabilisés les produits des loyers : 66 056 €, les revenus des affermages, terres : 4 100 €, aire de camping-cars : 10 000 €, la participation des agents aux chèques déjeuner 17 700 €, la refacturation de la taxe d'ordures ménagère aux locataires 1 500 € et divers 200 €.

Les dépenses sont constituées par les salaires des agents communaux pour 52,41 %, des dépenses à caractère général : achats de fournitures, fluides, prestations de services effectuées, entretien des bâtiments, pour 20,01 %, des dépenses de gestion courante : subventions versées aux associations et aux organismes de regroupement, frais de l'assemblée locale, pour 13,17 % et les intérêts de la dette pour 3,64 %. Les dépenses totales s'élèvent à 7 712 543,19 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 : (à noter pour 2014, le montant élevé des dépenses d'ordre correspond au sinistre de l'EDEN).

Chapitres		CA			2017
		2014	2015	2016	Prévisions
011	Dépenses à caractère général	1 606 664,68 €	1 787 159,93 €	1 541 859,66 €	1 543 568,00 €
012	Charges de personnel	3 910 446,56 €	3 896 684,76 €	3 948 352,46 €	4 042 000,00 €

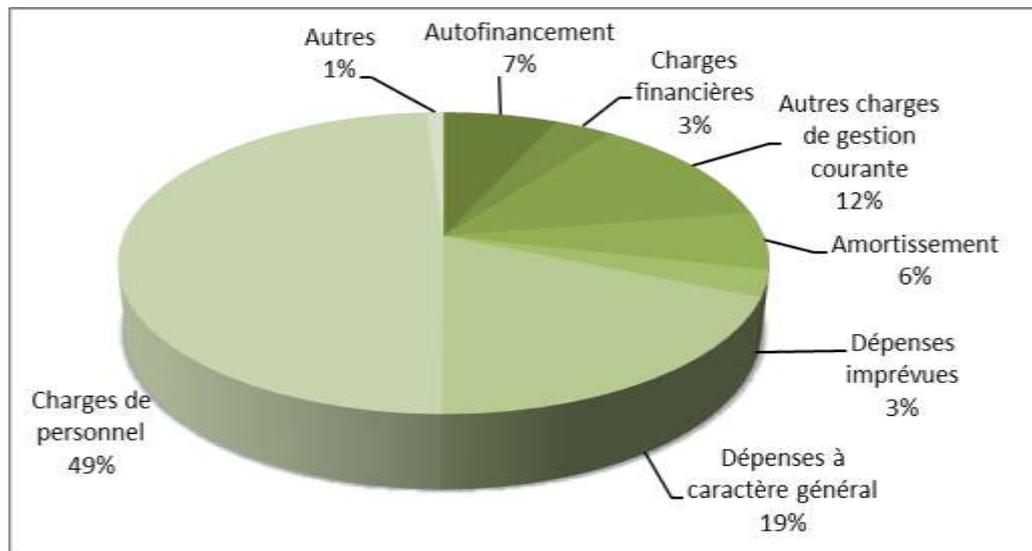
014	Atténuation de produits	14 134,00 €	11 448,00 €	9 414,00 €	15 500,00 €
022	Dépenses imprévues				232 266,19 €
042	Opérations d'ordre	2 478 863,73 €	441 798,42 €	520 472,20 €	512 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante**	956 066,55 €	1 072 043,22 €	917 038,91 €	1 016 109,00 €
66	Charges financières*	302 170,84 €	308 803,71 €	293 633,76 €	281 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 637,02 €	7 867,78 €	10 191,81 €	45 000,00 €
68	Dotations aux provisions	25 000,00 €	25 000,00 €	265 078,00 €	25 000,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 303 983,38 €	7 550 805,82 €	7 506 040,80 €	7 712 543,19 €

Dans un contexte difficile, il est primordial de limiter au plus près les dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, les dépenses totales de fonctionnement augmentent globalement de 2,75 % par rapport à la réalisation 2016. Mais, il faut prendre en considération d'une part les dépenses imprévues pour un montant de 232 266,19 € et l'augmentation mécanique des charges de personnel soit + 93 647 €.

Hors impact de ces deux éléments les dépenses diminueraient de 1,59 %.

Répartition des dépenses 2017



L'autofinancement

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement qui sert en priorité au remboursement du capital de la dette puis au financement des projets d'investissement.

Récapitulatif section de fonctionnement	
Recettes	8 266 305 €
Dépenses	7 712 543 €
Autofinancement	553 762 €

III – Section d’investissement

Outre le remboursement du capital de la dette, la section d’investissement comprend les dépenses et les recettes liées aux projets de la ville à moyen et long terme.

Le budget d’investissement comprend toutes les dépenses faisant varier la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d’informatique, d’un véhicule, d’études et de travaux sur les bâtiments, et des travaux de voirie.

Les recettes se composent du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d’aménagement perçue en lien avec les permis de construire, des cessions d’immobilisations, de l’autofinancement et enfin de l’emprunt.

Vue d’ensemble de la section d’investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reprise du résultat 2016 et des restes à réaliser et affectation			
Reprise des restes à réaliser	593 604,04 €	Reprises des restes à réaliser	200 812,00 €
Solde d’investissement reporté	857 803,59 €	Mise en réserve	1 250 595,63 €
Total	1 451 407,63 €	Total	1 451 407,63 €
Nouveaux crédits 2017			
Remboursement capital dette	1 150 000,00 €		
Dépenses imprévues	112 706,78 €	Reprise résultats des ZAE*	241 588,78 €
Travaux bâtiments		FCTVA	61 600,00 €
Bâtiments divers	141 000,00 €	Subvention Département	1 432,00 €
Mises aux normes	10 000,00 €	Cessions d’immobilisations	
Réfection passerelle	10 000,00 €	- Camping	180 000,00 €
Abbaye - Mission MOE - AMO	80 000,00 €	- Terrain Coi	250 000,00 €
Réfection lumineuse médiathèque	20 000,00 €	- Reprise véhicule	1 000,00 €
Stade	8 500,00 €	Taxe d’aménagement	26 500,00 €
Travaux de voirie		Subvention DRAC Musée	5 200,00 €
Participation Département pour les travaux Allées d’Aussy	125 000,00 €	Emprunt	170 000,00 €
Revêtement chaussées	50 000,00 €	Autofinancement	553 762,00 €
Aménagement trottoirs	25 000,00 €		
Armoires électriques voirie	7 000,00 €		
Acquisitions			
Informatique	5 000,00 €		
Mobilier	14 100,00 €		
Instruments de musique	2 750,00 €		
Site internet Ville	14 000,00 €		

Logiciel Police	3 200,00 €		
Equipement sportifs	13 110,00 €		
Acquisitions œuvres musée	7 429,00 €		
Illuminations	9 000,00 €		
Mobilier urbain	3 000,00 €		
Véhicule occasion	12 000,00 €		
Matériel expositions temporaires	2 000,00 €		
Autres travaux			
Allées cimetièrè	10 000,00 €		
Mise en conformité aire de jeux	10 000,00 €		
Restauration œuvres	10 571,00 €		
Mobilité douce	20 000,00 €		
Aménagement espaces verts	20 000,00 €		
Eclairage public	40 000,00 €		
Réseaux pluvial	44 964,00 €		
Défense incendie	3 500,00 €		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Amortissements subventions	19 352,00 €	Amortissements	512 100,00 €
Intégration participation du SDEER	64 000,00 €	Intégration participation SDEER	64 000,00 €
Ecritures d'ordre dans la section	84 203,00 €	Ecritures d'ordre dans la section	84 203,00 €
Total	2 151 385,78 €	Total	2 151 385,78 €

**Reprise résultats des ZAE : Usines relais 178 564,01 € et Zones industrielles 63 024,77 € soit un total de 241 588,78 €.*

Les orientations en matière d'investissement pour l'année 2017, consistent à conforter l'existant en matière de bâtiments, de voirie et d'équipement.

Sur un montant de dépenses de 2 151 385,78 €, 1 150 000 € sont consacrés au remboursement du capital de la dette tandis que 721 124 € correspondent aux travaux et acquisitions, 19 352 € sont destinés aux amortissements des subventions, 112 706,78 € constituent une enveloppe pour les dépenses imprévues. Enfin la somme de 148 203 € correspond à des écritures d'ordre patrimoniales.

Le projet de budget primitif 2017 se caractérise donc par :

- **une maîtrise des dépenses de fonctionnement,**
- **un programme d'investissement limité,**
- **un recours à l'emprunt à hauteur de 170 000 € afin de réduire l'encours de la dette.**

IV – Les données synthétiques du budget

Récapitulatif

FONCTIONNEMENT	
Recettes	8 266 305,19 €
Dépenses	7 712 543,19 €
Autofinancement dégagé	553 762,00 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	
Crédits reportés 2016	200 812,00 €
Affectation	1 250 595,63 €
Autofinancement	553 762,00 €
<u>Reprise du résultat budgets annexes</u>	
Usines relais	178 564,01 €
Zones industrielles	63 024,77 €
Recettes 2017	525 732,00 €
Opérations d'ordre	660 303,00 €
Emprunt	170 000,00 €
Total	3 602 793,41 €
Dépenses	
Crédits reportés 2016	593 604,04 €
Reprise du résultat 2016	857 803,59 €
Dépenses équipement 2017	721 124,00 €
Remboursement capital de la dette	1 150 000,00 €
Dépenses imprévues	112 706,78 €
Opérations d'ordre	167 555,00 €
Total Dépenses	3 602 793,41 €

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2017	Moyenne nationale de la strate (source collectivités locales.gouv exercice 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement	954 €	1 049 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 022 €	1 174 €
Dotations globales de fonctionnement	185 €	175 €
Produit des impositions directes	497 €	468 €
Dépenses d'équipement brut	89 €	260 €
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	1 230 €	862 €

V – L'endettement

Sur l'exercice, le recours à l'emprunt s'élève, à ce stade, à 170 000 € afin de réduire l'encours de la dette.

Dette	
Encours au 1er janvier	9 941 270,19 €
Remboursement de l'exercice	1 150 000,00 €
Recours à l'emprunt 2017	170 000,00 €
Encours prévisionnel au 31 décembre 2017	8 961 270,19 €
soit une dette par habitant estimée 1 108 €	

La dette consolidée au 1^{er} janvier 2017, tous budgets confondus, s'élève à 12 594 109,12 € et se répartit comme suit :

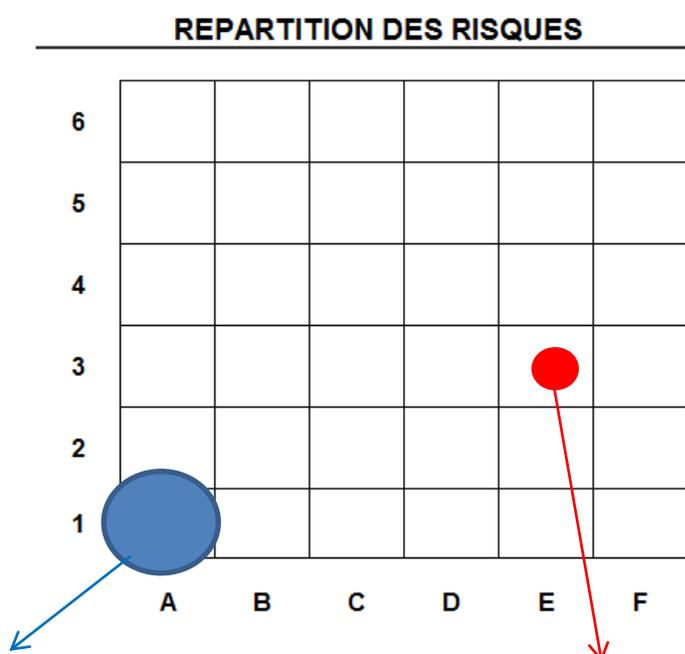
Budget	CRD au 1 ^{er} janvier 2017
Budget principal – Ville	9 941 270,19 €
Bâtiment commercial	111 686,76 €
Thermes	161 212,87 €
Transports	30 000,00 €
Eau	1 742 873,05 €
Assainissement	607 066,25 €
Total	12 594 109,12 €

Pour rappel, la dette des budgets annexes Usines relais et Zones industrielles est transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.

La typologie de la répartition de l'encours de la dette, du budget principal Ville, est la suivante :

Critères charte GISSLER – Tableau des risques

Indices sous-jacents		Les structures	
1	Indices en euros	A	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	B	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	(C) Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	(E) Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	(F) Autres types de structure



7 980 781,96 € soit 80,28% de l'encours

1 960 488,23 € soit 19,72 % de l'encours

VI – Consolidation des budgets

Budgets	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	3 602 793,41 €	8 266 305,19 €
Budgets annexes		
Bâtiment Commercial	57 752,95 €	22 685,33 €
Thermes	582 578,84 €	56 010,00 €
Salle de spectacles EDEN	2 532 750,99 €	38 320,00 €
Transports	10 175,93 €	41 786,00 €
Eau	674 105,08 €	622 420,24 €
Assainissement	967 147,82 €	833 918,88 €
Lot Les Fontaines du Coi	450 000,00 €	457 562,98 €
TOTAL	8 877 305,02 €	10 339 008,62 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**

- En dépenses et en recettes 3 602 793,41 €

- **Section de fonctionnement**

- En dépenses et en recettes 8 266 305,19 €

Mme la Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, ce budget primitif 2017 est adopté et je vous en remercie. »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 21 Contre : 7 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Nous passons au **vote des subventions aux associations**. Y a-t-il des Conseillers municipaux concernés qui participent et qui font partie d'associations Angériennes qui reçoivent des subventions ? J'ai, pour le moment, Madame Delaunay pour la 4, Mesdames Mesnard, Debarge, Tanguy, Monsieur Chevreau, pour la Mission Locale, et le Moto-Club Angérien : Monsieur Daniel Barbarin. Y a-t-il d'autres personnes qui appartiennent à des associations. Donc, ces personnes ne pourront pas participer au vote. Donc, on fait un vote global. À moins que vous souhaitiez qu'on fasse un vote séparé.

Donc, je mets les contributions aux associations au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Cette délibération est adoptée.

Propos inaudibles d'un élu

Mme la Maire : « Pardon, quelles sont les abstentions ? Pour les associations ? Ah bon ! On leur dira. »

L'annexe relative au vote des subventions et aides indirectes accordées aux associations **est votée à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 5

à l'exception des associations ci-dessous dont certains élus font partie de l'exécutif. Il a donc été procédé à un vote détaillé pour :

l'Association Angérienne d'Action Artistique (A4) - Mme Anne DELAUNAY ne prend pas part au vote :

Voté à la majorité des suffrages exprimés (22)

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 5

la Mission locale de Saintonge - Mme Françoise MESNARD, Mme Gaëlle TANGUY, Mme Myriam DEBARGE, et M. Henoch CHAUVREAU ne prennent pas part au vote :

Voté à la majorité des suffrages exprimés (19)

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 5

le Moto Club Angérien - M. Daniel BARBARIN ne prend pas part au vote :

Voté à la majorité des suffrages exprimés (22)

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 5

Mme la Maire : « Pour les budgets annexes, souhaitez-vous qu'on les vote un par un, ou est-ce qu'on les vote en globalité ? »

M. Caillaud : « Il y a des budgets annexes contre lesquels nous sommes. On va les prendre un par un rapidement. »

Henoch CHAUVREAU : « On votera contre tous les budgets annexes. »

Mme la Maire : « Oui, d'accord. Pour ce qui concerne le

N° 25 - Budget primitif 2017 – Budget annexe –bâtiment commercial.

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	10 630,00 €	Produits gestion courante	13 450,00 €
Charges de gestion courante	11,33 €	Amortissements subventions	1 141,00 €
Charges financières	900,00 €	Reprise du résultat 2016	8 094,33 €
Amortissements	4 550,00 €		
Virement à la section d'investissement	6 594,00 €		
Total	22 685,33 €	Total	22 685,33 €
Investissement			
Crédits reportés 2016	3 278,21 €	Reprise résultat 2016	46 608,95 €
Remboursement capital	53 333,74 €	Amortissement immobilisations	4 550,00 €
Amortissement subventions	1 141,00 €	Virement de la section de fonctionnement	6 594,00 €
Total	57 752,95 €	Total	57 752,95 €
Total général	80 438,28 €	Total général	80 438,28 €

En fonctionnement

- Les dépenses comprennent :
 - o les charges à caractère général composées des charges de copropriété pour un montant de 5 000 €, de l'entretien du bâtiment pour 2 130 €, des assurances pour 300 € et de la taxe foncière pour 3 200 € ; les charges de gestion courante pour 11,33 € ; les charges financières représentant les intérêts de la dette pour 900 € ; les dotations aux amortissements des immobilisations pour 4 550 € et le virement à la section d'investissement pour 6 594 €.
- Les recettes se composent :
 - o du produit des loyers pour 12 350 € et de la refacturation des charges de copropriété pour 800 €, des taxes d'ordures ménagères 300 €, des amortissements des subventions transférées 1 141 € et de la reprise de l'excédent de l'exercice 2016 pour 8 094,33 €

En investissement :

- o Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les cautions des loyers pour un montant de 3 278,21 € les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour un montant de 53 333,74 € et l'amortissement des subventions transférées pour 1 141 €.
- o Les recettes sont composées de la reprise du résultat de l'exercice 2016 pour un montant de 46 608,95 €, du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 6 594,00 € et des amortissements des immobilisations pour un montant de 4 550 €.

L'encours de la dette s'élève à 111 686,86 € au 1^{er} janvier 2017 et comprend un emprunt classé selon les critères de la charte GISSLER en 1 : indices en euros -A : Taux variable simple.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 57 752,95 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 22 685,33 €

Mme la Maire : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (28)
Pour : 26 Contre : 2 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne le
N° 26 - Budget primitif 2017 – Budget annexe Thermes

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	12 300,00 €	Subvention équilibre	56 010,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €		
Charges financières	15 200,00 €		
Virement à la section d'investissement	28 500,00 €		
Total	56 010,00 €	Total	56 010,00 €
Investissement			
Crédits reportés 2016	194 995,44 €	Crédits reportés 2016	356 577,00 €
Remboursement capital	28 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	28 500,00 €
Reprise du résultat 2016	359 083,40 €	Affectation	197 501,84 €
Total	582 578,84 €	Total	582 578,84 €
Total général	638 588,84 €	Total général	638 588,84 €

En fonctionnement

- Les dépenses comprennent :
 - o les charges à caractère général : assurance bâtiment pour un montant de 3 500 €, entretien du bâtiment pour 500 €, frais d'honoraires pour 8 000 € et annonces et

insertions pour 300 € ; les charges de gestion courante pour 10 € ; les charges financières et principalement les pertes de change de l'emprunt en francs suisses pour un total de 15 200 € enfin le virement à la section d'investissement pour 28 500 €.

- Les recettes se composent essentiellement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 56 010 €.

En investissement :

- o Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux et études pour l'opération du centre thermal d'un montant de 194 995,44 € et la reprise du déficit 2016 d'un montant de 359 083,40 €, les crédits nouveaux concernent uniquement le remboursement du capital de la dette pour un montant de 28 500 €.
- o Les recettes sont composées de la reprise des restes à réaliser d'un montant de 356 577 € et du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 28 500 € et de l'affectation pour un montant de 197 501,84 €.

L'encours de la dette s'élève à 161 212,87 € au 1^{er} janvier 2017 et comprend un emprunt en francs suisses CHF classé selon les critères de la charte GISSLER en 6 : Autres indices - F : Autres types de structure.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 582 578,84 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 56 010,00 €

Mme la Maire : « Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (28)
Pour : 21 Contre : 7 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne le
N° 27 - Budget primitif 2017 – Budget annexe – Salle de Spectacle Eden.

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	38 310,00 €	Subvention équilibre	38 310,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €	Produits divers de gestion	10,00 €
Total	38 320,00 €	Total	38 320,00 €

Investissement			
Crédits reportés 2016	2 528 652,99 €	Crédits reportés 2016	1 852 061,00 €
Ecritures d'ordre – avance	4 098,00 €	Ecritures d'ordre – avance	4 098,00 €
		Reprise du résultat 2016	676 591 ,99 €
Total	2 532 750,99 €	Total	2 532 750,99 €
Total général	2 571 070,99 €	Total général	2 571 070,99 €

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général, les fluides pour un montant de 1 500 €, l'assurance dommage ouvrage pour un montant de 23 500 €, les frais d'actes pour 800 €, les frais de catalogues et imprimés pour 700 € et les taxes d'aménagement sur le permis de construire pour 11 810 € ; les frais de gestion courante pour 10 €.
- Les recettes se composent essentiellement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 38 310 € et les produits de gestion pour 10 €.

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux de construction et d'aménagement pour un montant de 2 528 652,99 €, les crédits nouveaux concernent uniquement les écritures d'ordre pour l'intégration d'une avance versée pour 4 098 €.
- Les recettes sont composées de la reprise des restes à réaliser d'un montant de 1 852 061 € correspondant aux subventions non encaissées à ce jour et des écritures d'ordre concernant l'intégration de l'avance versée pour 4 098 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Investissement**
 - En dépenses et en recettes 2 532 750,99 €
- **Fonctionnement**
 - En dépenses et en recettes 38 200,00 €

Mme la Maire : « Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 21 Contre : 7 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne le

N° 28 Budget primitif 2017 – Budget annexe – Transports

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	11 440,00 €	Subvention équilibre	30 076,00 €
Frais de personnel	20 046,00 €	Produits du service	1 600,00 €
Charges financières	240,00 €	Remboursement CDC	6 110,00 €
Amortissements	10 060,00 €	Amortissement subvention	4 000,00 €
Total	41 786,00 €	Total	41 786,00 €
Investissement			
Remboursement capital	6 060,00 €	Affectation	115,93 €
Amortissement des subventions	4 000,00 €	Amortissement matériel	10 060,00 €
Reprise du résultat 2016	115,93 €		
Total	10 175,93 €	Total	10 175,93 €
Total général	51 961,93 €	Total général	51 961,93 €

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général : fournitures 90 €, carburant 5 000 €, entretien et fournitures véhicules 4 100 €, imprimés publicité 1 400 €, téléphone 300 € et taxes sur les véhicules 550 € ; les frais de personnel correspondant à la part du salaire du chauffeur du bus pour 20 046 € ; les charges financières pour 240 € et les dotations aux amortissements pour 10 060 €.
- Les recettes se composent du produit des services pour 1 600 €, du remboursement des charges de personnel de la communauté de communes pour l'activité de transport scolaire pour un montant de 6 110 €, de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour un montant de 30 076 € enfin de l'amortissement des subventions transférées pour 4 000 €.

En investissement :

- Les dépenses sont composées du remboursement du capital pour 6 060 €, des amortissements des subventions transférées pour 4 000 € et de la reprise du résultat 2016 pour 115,93 €.
- Les recettes prennent en compte l'affectation pour 115,93 € et les amortissements pour 10 060 €.

L'encours de la dette s'élève à 30 000 € au 1^{er} janvier 2017 et comprend un emprunt classé selon les critères de la charte GISSLER en 1 : Indice euros - A : Taux fixe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Investissement**
 - o En dépenses et en recettes 10 175,93 €

- **Fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 41 786,00 €

Mme la Maire : « Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (28)

Pour : 26 Contre : 2 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne le

N° 29 Budget primitif 2017 – Budget annexe – Eau

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	24 820,00 €	Résultat reporté 2016	261 220,24 €
Charges financières	48 200,00 €	Produit de la surtaxe	360 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 200,24 €	Amortissement subvention	1 200,00 €
Amortissements	111 230,00 €		
Virement à la section d'investissement	436 970,00 €		
Total	622 420,24 €	Total	622 420,24 €
Investissement			
Crédits reportés 2016	125 573,48 €	Affectation	125 905,08 €
Reprise du résultat 2016	331,60 €	Amortissement	111 230,00 €
Amortissement des subventions	1 200,00 €	Virement de la section de fonctionnement	436 970,00 €
Remboursement capital	132 000,00 €		
Travaux	415 000,00 €		
Total	674 105,08 €	Total	674 105,08 €
Total général	1 296 525,32 €	Total général	1 296 525,32 €

Le montant de la surtaxe est de 0,90 € le mètre cube.

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général : annonces insertions pour 1 320 €, les études pour 5 000 €, les honoraires pour 9 000 € et les taxes foncières pour 9 500 € ; les frais financiers pour 48 200 € ; les charges exceptionnelles pour 1 200,24 €, les

dotations aux amortissements pour 111 230 € et le virement à la section d'investissement pour 436 970 €.

- Les recettes se composent de la reprise de l'excédent 2016 d'un montant de 261 220,24€, du produit de la surtaxe pour 360 000 € et de l'amortissement des subventions transférées pour 1 200 €.

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux des opérations en cours pour un montant de 125 573,48 € et la reprise du déficit 2016 d'un montant de 331,60 €, les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour 132 000 €, l'amortissement des subventions pour 1 200 € et les travaux pour un montant global de 415 000 € concernant le renouvellement de branchements pour 60 000 €, les travaux des réseaux de la cité Point du Jour pour 150 000 €, les travaux au château d'eau pour 100 000 € les travaux sur les réseaux de Fossemagne et des Granges pour 105 000 €.
- Les recettes sont composées de l'affectation pour 125 905,08 €, des amortissements pour 111 230 € et du virement de la section de fonctionnement pour 436 970 €.

L'encours de la dette s'élève à 1 742 873,05 € au 1^{er} janvier 2017 et comprend sept emprunts classés selon les critères de la charte GISSLER comme suit :

- Pour 1 291 465,61 € soit 74.10 % de l'encours de la dette en : 1 – Taux fixe simple ou taux variable simple – A – Indices euros.
- Pour 451 407,44 € soit 25,90 % de l'encours de la dette en : 3 – Ecart d'indices zones euros E – Multiplicateur jusqu'à 5.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Investissement**
 - o En dépenses et en recettes 674 105,08 €
- **Fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 622 420,24 €

Mme la Maire : « Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 26 Contre : 2 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne le

N° 30 Budget primitif 2017 – Budget annexe – Assainissement.

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	51 400,00 €	Résultat reporté 2016	539 518,88 €
Charges financières	31 270,00 €	Produit de la surtaxe	240 500,00 €
Charges exceptionnelles	554,84 €	Amortissement subvention	31 900,00 €
Amortissements	181 564,00 €	Prime pour épuration	22 000,00 €
Virement à la section d'investissement	569 130,04 €		
Total	833 918,88 €	Total	833 918,88 €
Investissement			
Crédits reportés 2016	2 247,82 €	Reprise du résultat 2016	216 453,78 €
Remboursement capital	68 000,00 €	Amortissement	181 564,00 €
Amortissement des subventions	31 900,00 €	Virement de la section de fonctionnement	569 130,04 €
Travaux	865 000,00 €		
Total	967 147,82 €	Total	967 147,82 €
Total général	1 801 066,70 €	Total général	1 801 066,70 €

Le montant de la surtaxe est de : 0.65 € le mètre cube.

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général : études et prestations pour 30 000 €, les assurances pour 1 400 €, les honoraires pour 9 000 €, les annonces et insertions pour 2 500 € et les taxes foncières pour 8 500 € ; les charges financières pour 31 270 € ; les charges exceptionnelles pour 554,84 €, les dotations aux amortissements pour 181 564 € et le virement à la section d'investissement pour 569 130,04 €.
- Les recettes se composent de la reprise de l'excédent 2016 d'un montant de 539 518,88€, du produit de la surtaxe pour 240 500 €, de la prime pour épuration d'un montant de 22 000 € et des amortissements des subventions transférées pour 31 900 €.

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux de l'opération en cours pour un montant de 2 247,82 €, les crédits nouveaux concernant le remboursement du capital de la dette pour 68 000 €, l'amortissement des subventions transférées pour 31 900 € et les travaux pour un montant global de 865 000 € concernant les réseaux divers pour 175 000 €, les travaux à la station d'épuration pour 280 000 €, la mise aux normes des déversoirs d'orage pour 10 000 €, les travaux de réseaux de la cité du Point du jour pour 250 000 €, du secteur de Veron pour 50 000 € ainsi que la création de réseaux secteur Voyer pour 100 000 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat 2016 d'un montant de 216 453,78€, du virement de la section de fonctionnement pour 569 130,04 € et des amortissements pour 181 564 €.

L'encours de la dette s'élève à 607 066,25 € au 1^{er} janvier 2017 et comprend trois emprunts classés selon les critères de la charte GISSLER comme suit :

- Pour 165 495,93 € soit 27,26 % € de l'encours de la dette en : 1 – Taux fixe simple ou taux variable simple – A – Indices euros.
- Pour 441 570,32 € soit 72,74 % de l'encours de la dette en : 3 – Ecart d'indices zones euros – E – Multiplicateur jusqu'à 5.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 967 147,82 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 833 918,88 €

Mme la Maire : « Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 21 Contre : 7 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne le
N° 31 Budget primitif 2017 – Budget annexe – Lotissement les Fontaines du Coi.

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes et prestations de service	7 562,98 €	Variation de stocks	7 562,98 €
Variation de stocks	450 000,00 €	Vente de terrains	450 000,00 €
Total	457 562,98 €	Total	457 562,98 €
Investissement			
Résultat reporté 2016	442 437,02 €	Variation de stocks	450 000,00 €
Variation de stocks	7 562,98 €		
Total	450 000,00 €	Total	450 000,00 €
Total général	907 562,98 €	Total général	907 562,98 €

Outre les écritures de stocks et la reprise du déficit de 2016 d'un montant de 442 437,02 € ce budget retrace la vente de terrain pour un montant global de 450 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 450 000,00 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 457 562,98 €

Mme la Maire : « Qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (28)

Pour : 26 Contre : 2 Abstentions : 0

N° 32 - MUSÉE DES CORDELIERS – PROGRAMMATION CULTURELLE 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le musée des Cordeliers poursuit l'écriture de son projet scientifique et culturel et la définition de son futur circuit permanent. À travers sa programmation 2017, il franchit une étape supplémentaire

dans la concrétisation de ses ambitions. Son offre de médiation soutenue lui permettra d'asseoir, voire de développer encore son audience.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Du 1^{er} janvier au 3 septembre 2017 : Exposition « Entrelacs, L'imaginaire à fleur de monde(s) »

L'exposition « Entrelacs », proposée en collaboration avec l'artiste-photographe Hervé Robillard, sera valorisée jusqu'au 3 septembre. En faisant des œuvres et de leurs détails les seuls sujets à lire, à comprendre et à admirer, sans discours ajouté, cette présentation témoigne de la volonté du musée d'attirer le regard sur leur unicité, leur valeur et leur beauté. Elle atteste aussi de son souhait d'enrichir le sens originel des pièces par les multiples visions, réelles ou imaginaires, que les visiteurs posent sur elles.

Le budget de cette exposition engagé sur le Budget Primitif 2016 a été de 17 300 €.

Du 26 octobre 2017 au 30 juin 2018 : Exposition « Parcours croisés, Rêves en potentiel »

Pour réaliser l'exposition temporaire « Parcours croisés, Rêves en potentiel », l'institution continuera d'explorer ses collections en faisant appel à la mémoire de leurs « regardeurs ». Elle se demandera à quoi pensent les Angériens lorsqu'ils côtoient des œuvres d'art et quels dialogues ils souhaitent instaurer avec celles que préserve leur musée.

Dès le mois d'avril, six groupes d'Angériens seront invités à renouer avec leurs émotions, leurs rêves, leurs désirs pour l'avenir, et à aborder des thématiques aussi variées que la femme, le pouvoir, l'autre, les croyances, l'apparat (...). Avec pour objectif, la réalisation de six tableaux scénographiques mêlant des œuvres d'ici et d'ailleurs préservées par le musée, comme autant de reflets de leur cheminement personnel et de leur sensibilité.

À l'accompagnement discret de l'équipe de l'établissement qui assistera leurs choix, s'ajoutera celui de la médiathèque où officiera l'écrivaine Murielle Chassagnon, pour mettre en mots leurs projections.

Si, dans la contemplation des photographies d'Hervé Robillard, s'élaborait lentement un processus visant à *ouvrir un monde*, cette nouvelle exposition aura pour but de *mettre à jour notre rapport au monde*. Avec toujours en toile de fond : l'idée de faire de chaque visiteur un explorateur et l'inviter à osciller entre microcosme et macrocosme, singularité et universalité.

Le budget prévisionnel alloué à cette exposition temporaire est évalué à 9 000 €.

PROGRAMME PHARE DE MÉDIATION

Du 1^{er} janvier au 25 juin 2017 : Programme Patrimoine et Création en Milieu Rural

Le PCMR, programme phare de sensibilisation à l'art et de démocratisation culturelle porté par l'équipe culturelle de la ville, s'inscrit pour sa septième édition dans le cadre de l'exposition temporaire co-créée par le musée et Hervé Robillard. L'écrivain Éric Pessan, la réalisatrice de films d'animation en pâte à modeler Lucie Mousset et la Compagnie Stromboli, composée de 3 comédiens-musiciens, interviennent cette année auprès de 246 élèves des Vals de Saintonge tous niveaux confondus, pour réaliser une œuvre collective sur le thème du « Musée imaginaire ». Celle-ci sera valorisée mardi 13 juin, à l'occasion d'une grande journée de restitution organisée à l'Abbaye Royale, et jusqu'au 25 juin au musée et à la médiathèque.

Parallèlement, les artistes sont invités à présenter leur parcours personnel au cours de rencontres artistiques proposées dans ces mêmes lieux. À travers ce projet, c'est le dynamisme du service

culturel et des équipements structurants de la ville qui est valorisé, et le rayonnement de Saint-Jean-d'Angély sur l'ensemble du territoire qui est favorisé.

Le budget prévisionnel alloué à l'édition 2016-2017 du programme d'éducation artistique PCMR est évalué à 13 500 €, porté par la ville et par l'État dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

CYCLE DE CONFÉRENCES (ADAM)

Un mardi par mois de janvier à juin et de septembre à décembre

L'Association pour le Développement des Animations au Musée poursuit son action de soutien en faveur de l'institution, en proposant un nouveau cycle de conférences faisant écho à ses collections et sa programmation.

En 2017, il est prévu d'accueillir Pierre Péronneau, petit-fils de Goulebenéze ; Michel Bernard, photographe du département vu du ciel ; Catherine Dumas pour une présentation des hôtels particuliers angériens ; Madeleine Chapsal pour la valorisation de son parcours personnel ; Philippe Élis, pour une biographie d'Émile Combes. La suite de la programmation est en cours de définition.

Le budget alloué à ces manifestations est entièrement porté par l'association ADAM et ses mécènes.

PROGRAMMATION NATIONALE

Les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2017 : Journées Européennes des Métiers d'Art

Pour la 5^{ème} année, le musée des Cordeliers participe aux Journées Européennes des Métiers d'Art. Trois artisans d'art charentais-maritimes sont invités à y exposer des pièces d'exception : la créatrice de bijoux Sara Bartko, la céramiste Marik Korus et la brodeuse d'art Angélique Montmeau.

Le 20 mai 2017 : Nuit des Musées

Lors de la 13^{ème} édition de la Nuit des musées, le musée propose une visite guidée de l'exposition « Entrelacs » en présence de l'artiste-photographe Hervé Robillard. Cette promenade dans l'imaginaire d'Hervé Robillard sera doublée du regard scientifique de l'équipe du musée. Pour l'occasion, l'institution sera à nouveau mise en lumière par le régisseur de la ville.

Les 13, 20 et 27 juillet 2017 : C'est mon patrimoine ! (anciennement Portes du Temps)

Le musée participe pour la 7^{ème} année à la manifestation nationale des Portes du temps, rebaptisée « C'est mon patrimoine ! », en partenariat avec les sites patrimoniaux de La Rochelle. L'équipe propose à des enfants de 6 à 18 ans, principalement issus de quartiers situés en zone prioritaire et de zones rurales, trois journées de découverte du patrimoine angérien, de rencontre avec un artiste et de pratique artistique, autour de l'exposition « Entrelacs ». Une journée, organisée en collaboration avec le service Cap Séniors de la ville, est réservée aux familles.

Les 17 et 18 septembre 2017 : Journées Européennes du Patrimoine

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, le musée propose une visite de ses collections orientée par le thème national : « Les lieux de pouvoir ». La construction d'un circuit à l'échelle de la ville autour de cette thématique est envisagée.

Le budget prévisionnel alloué à l'ensemble de cette programmation nationale est évalué à 2 000€.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce programme d'expositions et de médiation culturelle ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide de l'État (DRAC) en direct et via Vals de Saintonge Communauté (PEAC), et de la Région aux taux les plus élevés possible, et à signer tout document afférent à ces demandes.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, en fonctionnement.

M. Chappet : « Sur la programmation culturelle 2017 du musée, c'est une délibération habituelle. Pour faire, comme il est indiqué, une demande de subvention par rapport aux différentes opérations qui seront menées. Je tiens simplement à préciser et à rappeler que la fréquentation du musée est en très forte hausse, puisque nous avons accueilli, en 2016 : 8 611 visiteurs. Ce qui représente une augmentation de 64 % entre 2013 et 2016. L'exposition "Saint-Jean-d'Angély m'est conté ", y est pour beaucoup, mais pas uniquement. Je ne détaille pas le contenu qui est assez explicite.

Il est proposé au Conseil municipal :

d'approuver ce programme d'expositions et de médiation culturelle ;

d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide de l'État (DRAC) en direct et via Vals de Saintonge communauté (PEAC), et de la Région aux taux les plus élevés possible, et à signer tout document afférent à ces demandes.

Mme la Maire : « Bien, Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Je voudrais savoir, la fréquentation de ces expositions, hors scolaires. C'est-à-dire moins les scolaires. »

M. Chappet : « Je vais vous dire ça tout de suite. Pour l'exposition temporaire, " Saint-Jean-d'Angély m'est conté ", par exemple, nous avons eu :

6 487 visites,

5 688 gratuites et

799 payantes, qui correspondent aux visites guidées.

Nombre d'entrées en groupes scolaires :

nombre d'individus : 1 023 au total

399 payants

624 gratuites. »

Mme la Maire : « Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

N° 33 - MUSÉE DES CORDELIERS – PROGRAMME DE CONSERVATION/RESTAURATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le musée des Cordeliers poursuit la conservation-restauration de ses œuvres d'intérêt majeur, présentées ou prochainement valorisées au sein de son circuit permanent. En 2017, il prévoit la prise en charge de deux pièces illustrant le mémorable passé de Saint-Jean-d'Angély, ainsi que le traitement d'un lot de 32 lithographies issues de l'Expédition Citroën Centre-Afrique.

Il s'agit :

- de la tapisserie à décor d'évêque provenant de l'Abbaye Royale acquise en 2010, estampillée de la Manufacture d'Aubusson et datée de la 1^{ère} moitié du XVIII^{ème} siècle, qui nécessite un nettoyage, une consolidation et un nouveau doublage ;
- d'une statue de Vierge à l'Enfant du XVII^{ème} siècle, retrouvée dans l'un des murs de l'Hôtel des Deux Sirènes en 1924, qui demande un nettoyage, un refixage, des bouchages et des retouches ;
- de 32 planches issues de l'album de 1927 *Dessins et peintures d'Afrique exécutés au cours de l'Expédition Citroën Centre-Afrique, deuxième mission Haardt-Audouin-Dubreuil*, qui requièrent un nettoyage, des consolidations, des réintégrations et la dépose des légendes accolées par le passé sur les pièces.

Pour ces actions, le budget conservation-restauration prévisionnel 2017 en faveur du musée est évalué à 10 571€.

En outre, une nouvelle finition sera apportée à un confiturier dégradé suite à un dégât des eaux. Cette opération (1 252,80€) sera intégralement prise en charge par l'assurance de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter l'aide financière de l'État (services déconcentrés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre de son programme d'aide à la conservation-restauration des collections labellisées Musée de France, au taux les plus élevés possible ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ces ouvrages figurent au Budget Primitif 2017 en investissement.

M. Chappet : « Le budget ayant été adopté, nous avons un programme de conservation et de restauration conséquent cette année. Nous proposons pour le Budget 2017 de permettre l'inscription d'une ligne de 10 571 € pour permettre la restauration de :

La statue de la Vierge à l'Enfant qui avait été découverte dans l'hôtel des Deux Sirènes qui a précédé le Vert-Galant.

La tapisserie à décor d'évêque dont la Ville avait fait l'acquisition en 2010. Une tapisserie d'Aubusson.

De 32 lithographies sur l'expédition Citroën en Afrique.

Il y a également, inscrit à la restauration, un confiturier qui a subi un dégât des eaux, mais la dépense de restauration est prise en charge par l'assurance.

Donc nous autorisons Mme la Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Mme la Maire : « Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée. »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

N° 34 - ZONES D'ACTIVITÉS – MODALITÉS PATRIMONIALES DU TRANSFERT

Rapporteur : Mme la Maire

Dans le cadre de la loi NOTRe, loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté de communes exerce de plein droit au 1^{er} janvier 2017 au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

A cet égard, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, en séance du 09 février 2017, s'est prononcé à l'unanimité sur les modalités patrimoniales de ce transfert de compétences.

L'article L.5211-17 du CGCT précise que les modalités du transfert sont déterminées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de communes et des Conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer à son tour sur les modalités patrimoniales des transferts économiques en pleine propriété et des mises à disposition entre les communes membres et la Communauté de Communes.

La liste des transferts en pleine propriété et des mises à disposition sur les zones d'activités retenue par le Conseil Communautaire s'établit comme suit :

Archingeay (Ménigot)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
ZC 794 (2 662 m ²)	Voirie : ZC 798 (2 205 m ²) Espaces verts / Accès : ZC 796 (526m ²) et 795 (991m ²)

Asnières-la-Giraud (Champ Métairie)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie + Espaces verts : ZM 149 (2607m ²)
Aulnay (L'Ormeau)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
AI 83 (4498 m ²), AI 62 (3949 m ²) et AI 63 (4750 m ²)	Voirie : 12 690 m ² compris dans le domaine public communal Espaces verts : 15 167 m ² compris dans domaine public Équipements publics : AI 81 (288 m ²) et AI (350 m ²), AI 70 (21 m ²)
Landes (Les Varennes)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie : ZH119 (1411m ²), ZH135 (785m ²), ZH138 (1639m ²) Espaces verts : ZH140 (575m ²)
Matha (Les Godinières I)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie : 4210 m ² compris dans le domaine public communal
St-Hilaire-de-Villefranche (Les Varennes)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie + parking : ZO 113 (1391 m ²), ZO 114 (457m ²), AD 172 (3433 m ²).
Saint-Jean-d'Angély (L'Aumônerie)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie et espaces verts : AP 204 (12 729 m ²) et AP 90 (3131m ²).

Saint-Jean-d'Angély (Le Graveau)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie : 3473 m ² compris dans le domaine public communal et parcelle AX 17 de 3 018 m ² .

Saint-Jean-d'Angély (la Grenoblerie I)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie : ZV 75 (5394 m ²), ZV 92 (1051 m ²), ZV 78 (1064 m ²)

Saint-Jean-d'Angély (la Grenoblerie II)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie : ZV 89 (1279 m ²) et en cours n° (1630 m ²) Espaces verts : ZV 108 (717 m ²)

Saint-Jean-d'Angély (la Grenoblerie III)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Rétrocession des voiries et espaces verts à la fin de l'opération prévue dans le cadre de la concession d'aménagement avec la Semdas.

Saint-Jean-d'Angély (La Sacristinerie)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Axe principal 5451m ² compris dans le domaine public communal.

St-Julien-de-l'Escap (Les Fontaines)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
AB 163 (2225m ²)	Voirie : AB 165 (2208 m ²)

St-Savinien (Les Mongeay)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
ZY400 (980m ²), ZY399 (984m ²), ZY405 (1318m ²), ZY407 (1248m ²), ZY404 (1385m ²), ZY403 (980m ²),	Voirie : ZY398(499m ²) et ZY409 (4100m ²). Espaces verts : ZY406 (510m ²) et ZY410 (462m ²).

ZY402 (1001m ²), ZY401 (918m ²), ZY408 (1132m ²), ZY397 (1637m ²).	
--	--

Tonnay-Boutonne (La Potence à Foreau)	
Parcelles concernées par des transferts en pleine propriété	Parcelles / espaces publics concernés par des mises à disposition
Aucune	Voirie : AD 292 (1048m ²) D 840 (506 m ²) AD 278 (5m ²) AD 274 (2m ²) AD 273 (12 m ²) Espaces verts : ZN141 (1887 m ²)

Il est précisé que les surfaces, les espaces mis à disposition sont des estimations faites par le SIG qui seront affinées par des calculs plus précis dans les PV de mise à disposition. Il s'agit de valeurs indicatives.

Les 15 zones d'activité économique concernées par le transfert au 1^{er} janvier 2017 font l'objet de transferts en pleine propriété uniquement pour les parcelles amenées à être commercialisées et de mise à disposition pour les voiries, aménagements publics, réseaux et espaces verts.

Les cessions se feront sur la base de la valeur vénale des parcelles. Néanmoins, sous réserve de la faisabilité juridique, les cessions engagées, par les communes, pourront faire l'objet d'une vente directe entre la commune et l'acquéreur.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les modalités patrimoniales des transferts économiques comme mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Mme la Maire : « 34 et 35 qui concernent le transfert des zones d'activité à la communauté de communes, dans le cadre la loi NOTRe, et donc, vous avez la liste de toutes les parcelles concernées. Si vous regardez les belles photos, c'est ce qui est en vert. Puisque donc, le violet, ce sont les propriétés privées qui ne sont pas concernées par ce transfert. Donc, ce sont les voiries et les espaces verts principalement qui sont transférés à la communauté de communes qui assurera l'entretien des espaces verts et de la voirie. Sachant que sur les espaces verts, on a demandé à la communauté de communes que ce soient les agents de la Ville qui continuent à faire l'entretien, de façon à ce qu'on ait une recette sur les heures effectuées pour la communauté de communes. Donc, par rapport à cette première délibération, transfert patrimonial. Est-ce qu'il y a des questions ? Jean, tu veux dire quelque chose ? »

M. Moutarde : « Je voudrais soulever un point sur la photo zone de l'aumônerie, toute la bande verte, ça va être à vérifier, je l'avais déjà signalé aux services, qui remonte l'avenue, normalement, est une bande privée. Elle appartient au propriétaire de la zone. Donc, on reverra le problème. »

M. Chauveau : « C'est du rond-point jusqu'en haut ? »

M. Moutarde : « De la station-service, jusque sur la déviation. Toute la partie verte appartient à Monsieur Richard... ou Picard... qui est le propriétaire de la Zone. »

Mme la Maire : « Donc, sous réserve de la vérification de la propriété de ces espaces verts sur l'aumônerie, est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (28)**.

N° 35 - ZONES D'ACTIVITES – MODALITÉS FINANCIÈRES DES TRANSFERTS ÉCONOMIQUES

Rapporteur : Mme la Maire

Dans le cadre de la loi NOTRe, loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté de communes exerce de plein droit au 1^{er} janvier 2017 au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

A cet égard, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, en séance du 09 février 2017, s'est prononcé à l'unanimité sur les modalités financières de ce transfert de compétences.

L'article L.5211-17 du CGCT précise que les modalités du transfert sont déterminées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de communes et des Conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer à son tour sur les modalités financières des transferts économiques en pleine propriété et des mises à disposition entre les communes membres et la Communauté de Communes.

Il est précisé que les modalités financières des transferts économiques retenues par le Conseil Communautaire sont :

- les cessions entre communes et communauté de communes se feront sur la base de la valeur vénale. Néanmoins, sous réserve de la faisabilité juridique, les cessions engagées, par les communes, pourront faire l'objet d'une vente directe entre la commune et l'acquéreur ;
- les frais notariés seront supportés par Vals de Saintonge Communauté sans compensation pour un montant estimé à ce jour d'environ 6 000 € ;
- dans le cas des parcelles hors budgets annexes, il est convenu que le montant de la vente ne soit reversé à la commune qu'une fois la vente réalisée par la Communauté de communes, délais de recours purgés ;

- dans le cas des parcelles figurant dans des budgets annexes, les excédents ou déficits seront pris en charge au moment de la clôture du budget par la collectivité à l'initiative du projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les modalités financières des transferts économiques comme mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération ;
- de signer tous les documents relatifs à l'opération.

Mme la Maire : « Cette fois, ce sont les modalités financières des transferts économiques. Donc, Il est précisé que les modalités financières des transferts économiques retenues par le Conseil Communautaire sont :

- les cessions entre communes et communauté de communes se feront sur la base de la valeur vénale. Néanmoins, sous réserves de la faisabilité juridique, les cessions engagées, par les communes, pourront faire l'objet d'une vente directe entre la commune et l'acquéreur ; (il y a eu un dossier sur Aulnay, notamment) ;
- les frais notariés seront supportés par Vals de Saintonge communauté sans compensation pour un montant estimé à ce jour d'environ 6 000 € ;
- dans le cas des parcelles hors budgets annexes, il est convenu que le montant de la vente ne soit reversé à la commune qu'une fois la vente réalisée par la communauté de communes, délais de recours purgés ;
- dans le cas des parcelles figurant dans des budgets annexes, les excédents ou déficits seront pris en charge au moment de la clôture du budget par la collectivité à l'initiative du projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

d'accepter les modalités financières des transferts économiques comme mentionnées ci-dessus ;

d'autoriser Mme la Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération ;

de signer tous les documents relatifs à l'opération.

Et pour répondre, parce que je ne l'ai pas fait tout à l'heure à la remarque de Monsieur Chauvreau, ou Monsieur Caillaud, je ne sais plus, si nous avons accéléré les ventes des terrains de la Grenoblerie, ce n'était pas pour des questions budgétaires, c'est qu'on voulait le faire avant le 1^{er} janvier 2017, date du transfert à la communauté de communes, parce qu'on savait que nos cessions seraient plus compliquées. Voilà, le mystère est éclairci et cette précipitation expliquée.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. »

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

N° 36 - PROJET DE CRÉATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE VOISSAY – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

La société Parc Éolien NORDEX LX dont le siège social se situe 23 rue d'Anjou, 75008 PARIS a déposé un projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de Voissay.

La commune de Saint-Jean-d'Angély étant située dans un rayon d'environ 6,2 km, elle est soumise à l'affichage de l'enquête publique de cette installation classée pour la protection de l'environnement, et l'avis du Conseil municipal doit être sollicité.

Au regard du dossier d'enquête, la synthèse des caractéristiques de ce projet est :

- 5 Eoliennes Nordex de type N117 R 91
- hauteur des éoliennes au moyeu : 91 mètres,
soit une hauteur totale à l'extrémité des pales de 150 mètres,
- puissance : 2,4 mégawatts.

Le projet se situant à moins de 6 km de l'Abbaye Royale, l'étude d'impact visuel concernant notre ville n'est pas sans observation.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles souligne (avis du 13 juin 2016) que le « projet se place au cœur d'un paysage historique emblématique reconnu pour certaines parties au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO » et estime qu'il impacte « le grand paysage à l'ouest du Val de Saintonge, situé sur la route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély ». Cet avis met également en avant que « la multiplication trop importante des parcs éoliens en co-visibilité directe avec le monument historique protégé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély rend le paysage illisible ».

La proximité des parcs éoliens et le relief du territoire font que l'impact visuel des éoliennes touche essentiellement le paysage panoramique rayonnant à partir des Tours de l'Abbaye Royale.

La note de synthèse relative au projet éolien sur la commune de Voissay est jointe au présent rapport. Le dossier complet est consultable sur CD ROM, au secrétariat des services techniques.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Voissay.

M. Moutarde : « La société Parc Éolien NORDEX LX dont le siège social se situe 23 rue d'Anjou, 75008 PARIS a déposé un projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de Voissay.

La commune de Saint-Jean-d'Angély étant située dans un rayon d'environ 6,2 km, elle est soumise à l'affichage de l'enquête publique de cette installation classée pour la protection de l'environnement, et l'avis du Conseil municipal doit être sollicité.

Au regard du dossier d'enquête, la synthèse des caractéristiques de ce projet est :

- 5 Éoliennes Nordex de type N117 R 91
- hauteur des éoliennes au moyeu : 91 mètres, soit une hauteur totale à l'extrémité des pales de 150 mètres,
- puissance : 2,4 mégawatts.

Le projet se situant à moins de 6 km de l'Abbaye Royale, l'étude d'impact visuel concernant notre Ville n'est pas sans observation.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles souligne (avis du 13 juin 2016) que le « projet se place au cœur d'un paysage historique emblématique reconnu pour certaines parties au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO » et estime qu'il impacte « le grand paysage à l'ouest du Val de Saintonge, situé sur la route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély ». Cet avis met également en avant que « la multiplication trop importante des parcs éoliens en co-visibilité directe avec le monument historique protégé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély rend le paysage illisible ».

La proximité des parcs éoliens et le relief du territoire font que l'impact visuel des éoliennes touche essentiellement le paysage panoramique rayonnant à partir des Tours de l'Abbaye Royale.

La note de synthèse relative au projet éolien sur la commune de Voissay est jointe au présent rapport. Le dossier complet est consultable sur CD-ROM, au secrétariat des services techniques.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet de création d'un parc éolien sur la commune de Voissay.

Mme la Maire : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jarnoux ? »

M. Jarnoux : « Nous observons sur ce sujet du parc des éoliennes, une certaine inconstance. Toutefois, ce n'est pas coutume, mais nous sommes d'accord pour voter pour cet avis défavorable et j'ajoute qu'il est agréable pour l'opposition d'être entendu, au moins sur ce point. »

M. Chappet : « Je ne vais pas vous rassurer, ce n'est pas de l'inconstance, en ce qui concerne ce dossier-là, s'il vous est arrivé de monter en haut des tours, pour aller visiter, là, on est vraiment dans la vallée de la Boutonne et ce parc éolien, serait nécessairement dans le champ de vision, lorsqu'on est situé en haut. Ce qui n'était pas le cas des précédents parcs qui nous ont été présentés, pour lesquels nous avons émis un avis favorable. »

M. Jarnoux : « Je suis bien d'accord avec vous, mais je pense que tous les habitants proches des éoliennes doivent penser exactement la même chose. Ils peuvent penser aussi que ça détruit leur environnement et le paysage. »

M. Chauvreau : « Monsieur Chappet, vous êtes extraordinaire, il y a un mois vous votiez cette délibération en faisant Saint-Pardoult, en plus, Monsieur Coquerez avait fait une intervention vraiment intéressante avec l'aéro-club. Il n'y avait que des nuisances et que du négatif, et là, vous nous expliquiez que "Non, quand même..." Et là, aujourd'hui, vous nous dites que ça va dénaturer la vallée de la Boutonne. Ça dénature tout. C'est ce que je disais il y a un mois, il y en a peut-être un peu assez des éoliennes, chez nous. Alors, oui, tant mieux, très bien, votons contre cette installation d'éoliennes, mais ne nous expliquez pas que... Ça me fait penser au sketch du chasseur, le bon chasseur et le mauvais chasseur. C'est exactement pareil. Mais très bien, on s'en félicite et tant mieux. »

M. Chappet : « Je répète ce que disait Madame la Maire, vous avez une capacité à interpréter les choses. Je n'ai pas dit que c'était par rapport à la vallée de la Boutonne, je dis simplement par rapport aux préconisations de la DRAC, on est dans l'axe, par rapport à vision qu'on a depuis le haut des tours de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély, donc, dans ces conditions, effectivement, on propose de voter défavorablement. Ce qui n'est pas le cas des autres. La DRAC n'avait pas émis d'avis défavorable par rapport aux autres sites qui avaient été proposés. »

Mme la Maire : « Non seulement il y a un avis défavorable de la DRAC, de l'architecte des bâtiments de France, mais je ne sais pas si vous avez vu, mais elles font trente mètres de plus en hauteur, que celle qui sont... Si, si, elles font 150 mètres. »

M. Chauvreau : « 30 mètres de plus que celles d'Antezant ? »

Mme la Maire : « Non, celles de Mazeray. »

M. Chauvreau : « Elles font la même taille que celles qui vont être installées à Saint-Pardoult et Antezant. »

Mme la Maire : « Ce que je veux dire, c'est que là, on s'est appuyé sur l'avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France, pour vous proposer. Je savais que ça ne poserait pas de problème, que vous êtes contre les éoliennes... »

M. Chauvreau : « Pas, contre les éoliennes, ne dénaturez pas, ce n'est pas contre les éoliennes, c'est contre un afflux massif d'éoliennes sur un seul et même périmètre. Montez en haut des tours et vous le savez très bien. Vous faites un 360 °, il y en a partout, ça suffit. »

Mme la Maire : « Je vous rejoins sur ce point, je pense qu'on a atteint un niveau de saturation des éoliennes. »

M. Chauvreau : « On l'avait atteint le mois dernier, Madame Mesnard. »

Mme la Maire : « Non, moi, je persiste à penser que la centrale nucléaire de Blaye est extrêmement ancienne, vétuste et qu'il ne faut absolument pas, continuer dans la production du nucléaire. »

M. Chauvreau : « Madame Mesnard, ça ne concerne pas la Ville, vous le ferez en campagne, ça sera un sujet de campagne et vous en parlerez, vous défendrez ça. Pas maintenant. »

Mme la Maire : « C'est très profondément une conviction. Sur les énergies renouvelables. Puisqu'on est tous d'accord, nous allons passer au vote. Qui est contre cet avis défavorable ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27)

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 1

N° 37 - AÉRODROME DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY/SAINT-DENIS-DU-PIN – DON D'UN HANGAR POUR AVIONS À LA VILLE

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

M. Barbarin : « Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention État/Ville relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'aérodrome, puis l'accord de gestion Ville/Aéroclub Angérien qui en découle, confiant à ce dernier la gestion des prestations sur la plateforme aéronautique, à savoir les terrains, les infrastructures composant l'aire de mouvement (piste, voie de circulation, aire de stationnement), les installations d'avitaillement et les hangars.

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil municipal a autorisé l'Association des Sports de l'Air du Val de Boutonne (ASAVB) à construire un hangar pour avions à l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély/Saint-Denis du Pin selon certaines conditions.

Parmi celles-ci, était arrêtée la forme juridique de rétrocession de ce nouveau bâtiment à la Ville de Saint-Jean-d'Angély par voie notariale de « prêt à usage ou commodat », acte nécessairement à durée déterminée réglementé par les articles 1875 à 1891 du Code civil.

Par lettre du 6 janvier 2017, le Président de l'ASAVB fait savoir que la construction est achevée et qu'il souhaite céder la propriété du hangar à titre gratuit, sous forme de don, à la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

Ce choix s'explique notamment par la durée indéterminée de la donation et pour des raisons de commodités pratiques évidentes, cette structure étant située entre deux hangars communaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le don de l'ASAVB concernant ce hangar nouvellement construit sur la plateforme aéronautique de Saint-Jean-d'Angély/Saint-Denis du Pin,
- d'intégrer cette structure dans le patrimoine immobilier de la Ville,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à cette donation.

Mme la Maire : « Merci. Y a-t-il des demandes de précisions concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

N° 38 - MÉDIATHÈQUES A DOMICILE – CONVENTION RELATIVE A LA SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

Mme Michel : « La conférence des financeurs est l'un des dispositifs importants institués par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui doit recenser les initiatives locales et définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Les financements alloués interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires existantes.

Le rôle de la conférence est d'assurer « un effet de levier sur les financements que les membres de la conférence des financeurs consacrent à la prévention de la perte d'autonomie.

Cette conférence réunit de multiples partenaires, je vous fais grâce de la liste, vous les avez sur la délibération. Il faut savoir que les actions uniquement débutées à partir de 2016 pouvaient rentrer dans cet appel à financement et donc dans les conventionnements et années suivantes. Donc, nous serons sans doute amenés dans les années qui viennent, dans les mois qui viennent à re proposer de tels types de délibérations.

Le dispositif municipal Médiathèque à domicile a débuté en 2016 a été inscrite au programme de cette conférence. L'inscription a été proposée par la délégation territoriale des Vals de Saintonge et notamment le CLIC. Qui a été le premier interlocuteur de la conférence des financeurs, pour proposer ces inscriptions de différents projets, puisqu'ils avaient la connaissance des dispositifs, du fait de leur action de comité local d'information et de coordination en direction du public senior.

Cette action de médiathèque à domicile vise à créer du lien social et du plaisir culturel, rompre l'isolement ou compenser une perte de mobilité tout en permettant un accès à la culture et à tous les supports de médiathèque qui sont amenés à domicile en cas d'empêchement de la personne de se déplacer, que ce soit à titre temporaire ou définitif.

Cette action s'appuie sur l'intervention de bénévoles qui ont été formés et qui sont suivis, avec une demi-journée de formation, de régulation chaque trimestre.

Et c'est dans le cadre de cette régulation, de cette formation des bénévoles que la demande de financement est effectuée.

Je reste à votre disposition pour toutes questions particulières sur le fonctionnement de "Médiathèque à Domicile "

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Les crédits en recettes seront inscrits par décision modificative au Budget de la Ville, après signature de la convention.

Mme la Maire : « Merci beaucoup. 14 bénévoles, 140 visites effectuées auprès de 20 personnes inscrites à ce service. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Oui, je trouve que c'est une belle idée, qui vient du Conseil départemental, mais qui tourne un peu trop au ralenti. Puisque comme vous venez de le souligner, 14 bénévoles pour 20 bénéficiaires, sur 10 mois seulement. Donc ça fait 7 visites par personne, ça ne fait même pas une visite par mois. C'est dommage que ça ne soit pas soutenu. »

Mme Michel : « Alors, "Médiathèque à Domicile " n'est pas une idée du Conseil départemental. C'est l'inscription dans le cadre de la convention avec la Conférence des financeurs qui a été proposée

parce qu'ils connaissent les actions qui sont mises en place. "Médiathèque à Domicile " vient d'une double participation des services de la médiathèque et du service "Cap Senior et Solidarité ". Les visites ne sont pas des visites simples, de convivialité, mais visent à apporter les documents disponibles à la médiathèque. Avec une durée de prêt. Donc, il a fallu former les bénévoles, ensuite, il a fallu démarrer les actions, les accompagner. Les rendez-vous sont pris entre les bénéficiaires et les bénévoles, au rythme souhaité par le bénéficiaire et selon la disponibilité des bénévoles. Ils n'ont pas vocation à intervenir toutes les semaines, puisque les documents prêtés peuvent être empruntés pendant deux, trois ou quatre semaines. Donc, c'est environ, en moyenne, une visite par mois. Il y a des visites qui sont plus fréquentes quand il y a une demande de lecture à domicile. Sinon, c'est du prêt de documents. »

Mme Ducournau : « je savais que ça existait déjà, là, ça a été inscrit dans un dispositif. »

Mme Michel : « Ce qui existait auparavant, c'étaient des agents de la médiathèque qui le faisaient. Avec l'inscription de davantage de personnes et une action de promotion de cette action, ce sont des bénévoles qui se rendent à domicile. Quelques visites très spécifiques sont poursuivies par les agents de la médiathèque. Dans certaines conditions particulières. »

Mme la Maire : « C'est un dispositif qui est très apprécié. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. Merci Madame Michel.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28).

N° 39 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS – CORRECTION SUITE A LA REFORME « PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS » (PPCR)

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2123-20 et suivants, et R. 2123-23, détermine les conditions sous lesquelles des indemnités de fonctions peuvent être attribuées au Maire, Adjointes et Conseillers municipaux.

Ces indemnités, destinées à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat, sont fixées dans la limite d'une enveloppe financière déterminée par délibération.

L'enveloppe maximale était jusqu'à présent calculée par référence à un taux variant selon la population de la commune d'une part, et à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (**IB 1015**) d'autre part, ce qui pour notre commune équivalait au total de l'indemnité maximale du Maire (55 % de l'indice brut 1015) et du produit de 22 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints, ces montants pouvant être majorés de 20 %, notre commune étant classée chef-lieu d'arrondissement.

Les articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 ont modifié la réglementation applicable en disposant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les indemnités de fonctions des maires seraient automatiquement fixées au taux maximal prévu par la loi sans délibération du Conseil municipal.

Le 22 septembre 2016, le Conseil municipal a délibéré pour ne pas retenir ce taux maximal et a fixé les taux suivants des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation pour la durée du mandat restant à courir :

Maire :	49,80 % de l'indice brut 1015
1 ^{er} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1015
2 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1015
3 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1015
4 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1015
5 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1015
6 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1015
7 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1015
5 Conseillers délégués :	9,40 % de l'indice brut 1015

avec, compte-tenu du classement administratif de la Ville, majoration des indemnités octroyées de 20 %, paiement mensuel et revalorisation en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale servant de base au calcul des indemnités de fonctions est passé, au 1^{er} janvier 2017, de 1015 à 1022.

Cet indice va de nouveau évoluer en 2018.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour prendre acte de ces changements.

Le dispositif qui est soumis à délibération est le suivant :

Pour la durée du mandat restant à courir, fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation aux taux suivants :

Maire :	49,80 % de l'indice brut 1022
1 ^{er} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1022
2 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1022
3 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1022
4 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1022
5 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1022
6 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1022
7 ^{ème} adjoint :	15,90 % de l'indice brut 1022
5 Conseillers délégués :	9,40 % de l'indice brut 1022

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Mme Debarge : « Bonjour à tous. Une délibération un peu technique concernant ce calcul. Les indemnités de fonction des Maires, Maires adjointes et Conseillers délégués sont calculées à partir de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Cet indice était de 1015 il est passé à 1022 au 1^{er} janvier 2017. Lors de notre précédente délibération, nous avons très précisément indiqué, comme indice de référence l'indice 1015, qui n'est plus valable

puisque l'indice a changé. Et de manière à ne pas modifier, prendre de nouvelles délibérations, dès lors que l'indice change, nous faisons désormais référence uniquement à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Les taux de calcul restent inchangés. Ils ne sont pas, je le rappelle les taux maximums qui auraient pu être appliqués, mais ils sont calculés désormais à partir de l'indice 1022. Très concrètement parlant, ça signifie pour les élus qui perçoivent une indemnité, une augmentation mensuelle qui varie entre-deux et pas tout à fait quatre euros par mois.

Les crédits

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Nous vous demandons d'approuver ce nouvel indice.

Mme la Maire : « Y a-t-il des demandes de précisions ? Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Oui, ce n'est pas le montant des augmentations que ça peut représenter qui posent problème, c'est le fond, en disant, lorsque l'indice bougera, dans le temps, automatiquement, les indemnités bougeront. Ce n'est pas trop fréquent, je pense que prendre une délibération, comme ça, quand l'indice varie, me paraîtrait beaucoup plus opportun que de l'automatiser comme vous demandez de le faire. »

Mme la Maire : « Vous préféreriez qu'on mette l'indice 1022 ? »

M. Caillaud : « Non, changer l'indice quand on change l'indice. Ce n'est pas forcé qu'on change l'indice. »

Mme la Maire : « Oui, c'est ce que je dis, vous préféreriez qu'on mette l'indice 1022 ? »

M. Caillaud : « Oui, de rester comme on est. Et lorsque l'indice varie, soit, il y a une délibération, soit il n'y en a pas. »

Mme Debarge : « Quand l'indice varie, il y a automatiquement une délibération. Puisque c'est calculé en fonction de l'indice. »

M. Caillaud : « Ce n'est pas forcé, c'est la raison pour laquelle, sur l'ensemble de... »

Mme la Maire : « Vous préférez qu'on mette l'indice 1022 et qu'on reprenne une délibération l'an prochain quand ça va changer ? »

M. Caillaud : « Parce que ce n'est pas forcé de la prendre. »

Mme Debarge : « Moi, ça ne me pose pas de problème, si vous voulez qu'on mette 1022 on met 1022. »

Mme la Maire : « On y va comme ça ? »

M. Caillaud : « Oui »

Mme la Maire : « D'accord. Donc, on met l'échelle indice brut 1022 et si ça change, on reverra la question la prochaine fois. Avec cette modification, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 26 Contre : Abstentions : 2

**N° 40 - CONVENTIONS 2017 LIANT LA VILLE AUX ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRE D'UNE
SUBVENTION ANNUELLE SUPÉRIEURE À 23 000 €**

Rapporteur : Mme la Maire

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, dans son article 10, ainsi que la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures, dans son article 84, précisent les obligations légales de la collectivité dans ses relations avec les associations locales notamment en matière de transparence. Par ailleurs, la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément, a réaffirmé la nécessité de contractualiser les relations entre les associations et les pouvoirs publics.

Ainsi les conventions générales passées avec les associations aidées sont obligatoires dès lors que la collectivité attribue une subvention annuelle supérieure à 23 000 € au titre de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Les actions des associations concourent à la satisfaction de l'intérêt général en répondant à des besoins sociaux essentiels et en favorisant la création de solidarités entre les citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire de l'action municipale. Leurs actions répondent aux attentes des citoyens en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, de services collectifs et concourent à la promotion de la ville et au rayonnement du territoire.

Les soutiens financiers, humains, logistiques et techniques apportés par la Ville aux associations visent à conforter le mouvement associatif local.

Ainsi, il convient de contractualiser les relations avec les associations sportives, sociales ou culturelles qui œuvrent pour la Ville de Saint-Jean-d'Angély et qui bénéficieront d'une subvention supérieure à 23 000 € pour l'année 2017.

Sont concernés :

- l'Association angérienne d'action artistique,
- le Nautic Club Angérien,
- le Rugby Athlétique Club Angérien.

Les projets de convention correspondants sont joints au présent rapport.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes des conventions jointes au présent rapport,
- d'autoriser Mme la Maire à les signer.

Mme la Maire : « Ça concerne :

- l'Association angevine d'action artistique,
- le Nautic Club Angevin,
- le Rugby Athlétique Club Angevin.

Qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €.

Je pense que vous avez lu les conventions avec beaucoup d'ascension, elles n'ont pas beaucoup changé par rapport aux années précédentes et donc, je vous propose d'approuver les termes de ces conventions joints au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Est-ce que vous avez des remarques concernant cette délibération ? Mme Ducournau. »

Mme Ducournau : « Oui, comme vous l'avez précisé, j'ai confronté la convention de l'année dernière et celle de cette année. Elles sont quasiment identiques à l'exception, du changement de date. J'ai noté une absence de convention entre la A4 et l'EPCC aussi, puisqu'il y a eu transfert de bureau et par contre la grille d'évaluation est identique à celle de 2016, et nous semble insuffisante, compte tenu des remarques que nous avons faites l'an dernier. Puisqu'il y avait eu baisse de fréquentation. On s'était posé la question de l'administrateur pouvant rejoindre le bureau de l'A4 et je voulais savoir si ça avait été fait. Si la fréquentation du festival avait augmenté ? Voilà des précisions à nous donner. »

Mme la Maire : « Je passe la parole à Monsieur Chappet pour répondre à ces questions concernant l'A4. »

M. Chappet : « En ce qui concerne les locaux, effectivement, il y a eu un déménagement comme on vous l'a indiqué lors de la commission culture. Donc, depuis le mois d'octobre, l'A4 n'est plus au rez-de-chaussée, mais à l'étage et ce n'est pas avec l'EPCC, c'est avec la Ville, ce sont des locaux que nous mettons à disposition. C'est-à-dire que la convention se poursuit telle qu'elle est, mise à part que les bureaux ne sont plus les mêmes. Donc, ça sera indiqué pour l'année prochaine, pour la convention 2018, puisqu'en ce qui concerne les charges, les aides indirectes, on prend l'année N-1. »

Mme Ducournau : « Pourquoi avez-vous mis dans la convention : "Elle est maintenant hébergée dans les locaux de l'EPCC " ? »

M. Chappet : « C'était pour indiquer physiquement que maintenant, ils sont tous rassemblés. Les locaux administratifs de l'EPCC et l'A4 sont maintenant au même endroit. Pour ce qui concerne la fréquentation, d'une part du festival et d'autre part de la programmation annuelle, nous constatons une augmentation extrêmement importante du public. Pour ce qui est du théâtre en Abbaye ça a été un vrai succès et pour ce qui est de la programmation, on voit maintenant que la salle Aliénor d'Aquitaine est largement remplie et souvent les représentations sont complètes. Ça arrive, même lorsque nous ne pouvons pas y aller, c'était le cas lors d'un précédent Conseil municipal, où la compagnie Pyramide présentait son spectacle Index et la salle était complète. Et pour la nomination des administrateurs, effectivement, il y a deux nouveaux administrateurs qui ont rejoint l'association A4, c'est Denis Garnier l'ancien directeur du théâtre national de Poitiers, qui est rentré comme administrateur et également Sébastien Hirel, qui est lui, administrateur de la course et donc, ces deux personnes sont là pour apporter leur compétence, leur expertise et accompagner l'A4 dans ses projets de développement et en particulier avec la Ville. »

Mme Ducournau : « Et en succès, on a des chiffres ? »

M. Chappet : « On était à 800 personnes qui avaient fréquenté tous les spectacles, aussi bien les gratuits que payants, donc, on avait 800 personnes qui ont assisté... Pardon, c'est 1 200 personnes au total, sur tous les spectacles qui avaient été programmés lors du théâtre en Abbaye. »

Mme la Maire : « Et suite à l'échange qu'on avait eu l'an dernier et au constat qu'il y avait une baisse de la fréquentation, on a donc travaillé, on a fait plusieurs réunions de travail avec l'A4 ces derniers mois, et je voulais vraiment souligner combien l'équipe de l'A4 avait été attentive, avait participé à ces travaux et il faut croire que le travail a été bien fait, puisqu'effectivement, on a une très forte augmentation de la fréquentation. Mais, on aura les chiffres définitifs à la fin de la saison artistique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée.

Certains élus faisant partie de l'exécutif de ces associations, il convient procéder à un vote détaillé :

Association angérienne d'action artistique - Mme Anne DELAUNAY ne prend pas part au vote

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (27)

Nautic club angérien :

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (28)

Rugby Athlétic Club Angérien :

Voté à l'unanimité des suffrages exprimés (28)

Je vous remercie, j'ai quelques annonces à faire :

Il y a la visite du chantier Eden dans le cadre du mois de l'architecture le samedi 8 avril.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 18 mai 2017 à 19 heures.

Vous avez trouvé le calendrier des Conseils municipaux de septembre 2017 à juillet 2018.

Et enfin, je vous rappelle les Floralia les samedi 29 et dimanche 30 avril à l'Abbaye Royale.

Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une excellente soirée. »